

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
Camion, Benne Basculante, Cla	asse 8		
Solicitation No N° de l'invita	ation	Date	
W8476-134004/B		2013-0	3-20
Client Reference No N° de re W8476-134004	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ro PW-\$\$HP-539-63342	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
hp539.W8476-134004			
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2013-09-16			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B. Specified I	Herein - Précisé dans les	présentes	
Plant-Usine: Destination	n: ☐ Other-Autre: ✓		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Cafferty, Kathy			p539
Telephone No N° de télépho	one		o N° de FAX
(819) 956-5917 ( )		( ) -	
Destination - of Goods, Service			
Destination - des biens, servi	ces et construction:		
Destination - des biens, service	ces et construction:		
Spe	ecified Herein		
Spe			
Spe	ecified Herein		

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-134004/B

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004

hp539W8476-134004

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W8476-134004/A, datée du 22 novembre 2012, dont la date de clôture était le 15 avril 2013 à 2:00 p.m. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

# TABLE DES MATIÈRES

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables
- 5. Considérations environnementales
- 6. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 1. Instruction pour la préparation des soumissions
- 2. Section I: Soumission technique
- 3. Section II: Soumission financière
- 4. Section III: Attestations
- 5. Section IV: Renseignements supplémentaires

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-134004/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Inspection et acceptation
- 13. Préparation en vue de la livraison
- 14. Instructions d'expédition-livraison à destination
- 15. Documents de sortie distribution
- 16. Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production
- 17. Rapports périodiques
- 18. Outils et équipement en vrac
- 19. Disponibilité des pièces de rechange
- 20. Matériel
- 21. Modification de conception
- 22. Interchangeabilité
- 23. Conditionnement
- 24. Service à la livraison

# Pièces jointes

Annexe "A" - Prix

Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013

Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques

Annexe "C" - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

# 1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

Le Canada invite les fournisseurs à présenter des propositions pour ce qui suit:

- 2.1 Neuf (9), **Camion, benne basculante, classe 8, lourd** et les articles connexes tel que décrit à l'Annexe "A"- Prix et conformément à l'Annexe "B" Description d'achat Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.
- 2.2 Options irrévocables énumérées à l'Annexe "A"- Prix.
  - 2.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et sera confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
  - 2.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et à plus d'une occasion à la discrétion du Canada, jusqu'à concurrence de la quantité indiquée à l'Annexe "A"- Prix.
  - 2.2.3 Les options peuvent être exercées dans les **douze** (12) mois suivant l'octroi du contrat.

# 3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W8476-134004/B$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004 hp539W8476-134004

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003** (**2013-06-01**) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe **5.4 du document 2003**, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

# 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

# 3. Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept** (7) **jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

hp539 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en *Ontario* et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 5. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

- Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.
- Les offrants / fournisseurs devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).
- Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W8476-134004/B$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 6. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis, l'énoncé des travaux ou la description d'achat contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **sept (7) jours** civil avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (2 copies papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission:

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## 2. Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les soumissionnaires devraient compléter et soumettre avec leur soumissions ce qui suit:

1) l'Appendice "1" - Questionnaire de renseignements techniques.

W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 2.1 Produits de remplacement et solutions de rechange

Les soumissionnaires peuvent proposer des produits de remplacement et des solutions de rechange où « doit<sup>(E)</sup> », « doivent<sup>(E)</sup> », « devra<sup>(E)</sup> » ou « devront<sup>(E)</sup> » est indiqué dans la description technique du besoin (Description d'achat/Énoncé du besoin/Énoncé des travaux). Les offrants / fournisseurs sont incités à proposer des solutions écologiques chaque fois que possible.

- 2.1.1 Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement seront pris en considération par l'autorité technique lorsque le soumissionnaire :
- (a) Indique clairement un produit de remplacement et/ou une solution de rechange;
- (b) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
- (c) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
- (d) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu;
- (e) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;
- (f) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.
- 2.1.2 Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement ne seront pas pris en considération par l'autorité technique si :
- (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit; ou
- (b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin.
- 2.1.3 Lorsque le Canada évalue les soumissions, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement et/ou

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

hp539W8476-134004

une solution de rechange, de fournir une copie de la norme relativement à la solution de rechange et de démontrer, aux propres frais du soumissionnaire, qu'ils sont quivalents au besoin technique.

#### 3. Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

# 3.1 Fluctuation du taux de change

- 3.1.1 Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions doivent être en Monnaie canadienne.
- 3.1.2 Les soumissionnaires peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur soumission.
- 3.1.3 Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise, à la taxe sur les produits et services ou à la taxe de vente harmonisée, s'il y a lieu, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en monnaie étrangère.
- 3.1.4 La valeur de change du montant en monnaie étrangère de la soumission ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.
- 3.1.5 Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date indiquée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (L'autorité contractante remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)
- 3.1.6 Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptés.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-134004/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 3.1.7 S'il y a deux (2) soumissions identiques, et à condition que la soumission retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée au soumissionnaire qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, le soumissionnaire qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.
- 3.1.8 Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C.

# 4. Section III: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

# 5. Section IV: Renseignements supplémentaires

# 5. 1 Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

## 5.1.1 Livraison

## 5.1.1.1 Quantité ferme

Bien que la livraison du (des) véhicule(s) soit demandée pour le ou avant le 8 mars 2014 la livraison la plus hâtive pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 -	Qty 1, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd, Configuration A et les articles connexes seront livrées dans les jours civils suivant la date d'octroi du contrat.
Article 002A	Qty 1, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd, Configuration B et les articles connexes seront livrées dans les jours civils suivant la date d'octroi du contrat.
Article 002B	Qty 2, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd,

**Configuration B** et les articles connexes seront livrées

Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-134004/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'octroi du contrat. Article 002C - Oty 1, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd, **Configuration B** et les articles connexes seront livrées dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'octroi du contrat. Article 004 - Qty 2, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd, Configuration D et les articles connexes seront livrées dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'octroi du contrat. Article 005 - Qty 2, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd, **Configuration E** et les articles connexes seront livrées dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'octroi du contrat. 5.1.1.2 Quantité optionnelle Si une option est excercée, la livraison la plus hâtive pouvant être offerte est la suivante: Article 006 - Jusqu'à Qty 3, Camion, Benne Basculante, Classe 8, **Lourd, Configuration A** et les articles connexes seront livrés dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. Article 007 -Jusqu'à Qty 3, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd, Configuration B et les articles connexes seront livrés dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. Article 009 -Jusqu'à Qty 1, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd, Configuration D et les articles connexes seront livrés dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. Article 010 -Jusqu'à Qty 1, Camion, Benne Basculante, Classe 8, Lourd, Configuration E et les articles connexes seront livrés dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date

d'exercice de l'option.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004 hp539W8476-134004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 5.1.2 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier  $W8476-134004 \qquad \qquad hp539W8476-134004$ 

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires

# 1.1.1 Preuve de conformité obligatoire

Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, toutes les preuves de conformité requises dans l'Annexe "B" - Description d'achat - les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013 et dans l'Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques.

# 1.1.2 Produits de remplacement et/ou solutions de rechange

Les soumissionnaires qui proposent des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange doivent fournir avec leur soumission, toute l'information requise (conformément à la Partie 3, section I, article 1). Produits de remplacement et solutions de rechange pour que l'on tienne compte de leur soumission.

# 1.2 Critères d'évaluation financiers obligatoires

- **1.2.1** Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, toutes les informations financières requises dans la demande de soumissions et à l'Annexe A Établissement des prix pour les articles 001, 002A, 002B, 002C, 004, 005, 006, 007, 009, 010, 011, 012, 014 at 015.
- 1.2.2 Les prix de la soumission doivent être en dollars canadien, rendu droits acquittés à destination, selon les Incoterms 2000 pour la quantité ferme les articles 001, 002A, 002B, 002C, 004, 005 et FCA franco-transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000 pour la quantité optionnelle articles 006, 007, 009, 010, 011, 012, 014 at 015 les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables sont en sus, rendu droits acquittés.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 1.2.3 Prix global évalué

Les soumissions seront évaluées sur un prix global pour la quantité ferme, la quantité optionnelle et les séances d'instructions de familiarisation (option) comme suit.

- a) les prix unitaires pour les quantités fermes, les quantités optionnelles et les séances d'instructions de familiarisation (option) seront multipliés par leurs quantités estimées identifiées; et
- b) la somme de tous les résultats déterminera le prix global évalué.

## 2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires techniques et financiers pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué global le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

# 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

## 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>«soumissionnaires admissibilit limite</u>» (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada</u> (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «<u>soumissionnaires</u> admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8476-134004

hp539W8476-134004

la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe C Programme de contrats fdraux pour l'quit en matire d'emploi - Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

#### 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 2.1 Conformité du produit

Le soumissionnaire certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la période du contrat, à toutes les spécifications techniques de la description d'achat.

Cette certification ne soustrait pas la soumission à son obli critères d'évaluation techniques obligatoires détaillés dans	E	
1 3		
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004 hp539W8476-134004

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

# 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

- 2.1 L'entrepreneur doit fournir neuf (9) **Camion, benne basculante, classe 8, lourd** et les articles connexes tels que décrit à l'Annexe "A" Prix et conformément à Annexe "B" Description d'achat Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.
- 2.2 L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable décrite à l'Annexe "A"- Prix.
  - 2.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
  - 2.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et en plus d'une occasion à la discrétion du Canada et jusqu'à concurrence de la quantité maximum indiquée à l'Annexe "A"- Prix.
  - 2.2.3 Les options peuvent être exercées dans les **douze** (12) mois après l'octroi du contrat.
- 2.3 Prolongation de la période facultative de garantie (si applicable)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la garantie par une période additionnelle de (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat) mois, selon les mêmes modalités et conditions et aux prix établis à l'Annexe "A" - Prix. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au Contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent l'adjudication du contrat et/ou l'exercice d'une option en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp.

# 3.1 Conditions générales

**2010A** (**2013-04-25**), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article **09** intitulé **Garantie** des conditions générales **2010A** est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit:

L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Si les travaux de réparation sous garantie ne peuvent être commencés dans les **deux** (2) jours ouvrables et terminés dans un délai raisonnable ou si l'entrepreneur ne dispose pas d'installations de réparation dans le voisinage immédiat (à moins de 100 kilomètres) des points de livraison (destinataires) précisés, le ministère de la Défense nationale (MDN) se réserve le droit de faire exécuter les réparations, puis de se faire rembourser par l'entrepreneur au taux horaire de main-d'oeuvre de 103,91\$ et pour le coût des pièces remplacés.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8476 - 134004/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 4. Durée du contrat

W8476-134004

#### 4.1 Livraison des véhicules

# 4.1.1 Quantité ferme

La livraison des véhicules doit être effectuée comme suit : Article 001 - Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration A et les articles connexes doivent être livrés le ou avant le . (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.) Article 002A- Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration B et les articles connexes doivent être livrés le ou avant le . (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.) Article 002B- Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration B et les articles connexes doivent être livrés le ou avant le \_\_\_. (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.) Article 002C- Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration B et les articles connexes doivent être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_. (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.) Article 004 - Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration D et les articles connexes doivent être livrés le ou avant le \_\_\_\_. (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.) Article 005 - Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration E et les articles connexes doivent être livrés le ou avant le

\_\_\_\_\_. (date à insérer par l'autorité contractante au moment

de l'attribution du contrat.)

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

W8476-134004/BClient Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004

hp539W8476-134004

# 4.1.2 Quantité optionnelle

Article 006 - Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration A et les articles connexes doivent être livrés dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. (Nombre de jours à être inséré par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 007 - Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration B et les articles connexes doivent être livrés dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. (Nombre de jours à être inséré par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 009 - Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration D et les articles connexes doivent être livrés dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. (Nombre de jours à être inséré par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 010 - Camion, benne basculante, classe 8, lourd, Configuration E et les articles connexes doivent être livrés dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. (Nombre de jours à être inséré par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

# 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Kathy Cafferty

Titre: Spécialiste de l'approvisionnement

Organisation: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Direction TPLEP,

**Division HP** 

7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec,

K1A 0S5

Téléphone: 819-956-5917 Télécopieur: 819-953-2953

Courriel: kathy.cafferty@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W8476-134004/B$ 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004

5.3

hp539W8476-134004

prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 5.2 Responsable des achats

Le responsable o	des achats pour le con	atrat est:
Titre: _		
Téléphone : _ Télécopieur : _ Courriel : _		
travaux sont exé d'outils et de pro discuter de ques des achats; cepe travaux. Des ch	écutés en vertu du con océdures exigés pour tions administratives ndant, celui-ci ne peu angements à l'énoncé	le ministère ou organisme pour lequel les atrat. Il est responsable de la mise en oeuvre l'administration du contrat. L'entrepreneur peut identifiées dans le contrat avec le responsable et pas autoriser de changements à l'énoncé des des travaux peuvent être effectués uniquement rat émise par l'autorité contractante.
Responsable te	chnique	
Le responsable t	technique pour le con	trat est:
Titre: _		
Téléphone : _ Télécopieur : _ Courriel : _		

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

W8476-134004/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004

**5.5** 

hp539W8476-134004

3.4 Representants ue i entrepreneur	<b>5.4</b>	Représentants d	le l'entrepreneur
-------------------------------------	------------	-----------------	-------------------

Nom et numéro de téléphone de la	a personne avec qui communiquer :
Renseignements généraux Nom : Titre: Téléphone : Télécopieur : Courriel :	
Suivi de la livraison :  Nom :  Titre:  Téléphone :  Télécopieur :  Courriel :	
Service après-vente	
après-vente, d'entretien et de	n agent suivant est autorisé à fournir des services e réparations sous garantie et une gamme complète le véhicule/l'équipement offert:
Article 001	
Nom:	
Numéro de téléphone :	
Distance entre le lieu de livraison	et le concessionnaire et/ou l'agent:km
Article 002A	
Nom:Adresse:	
Numéro de téléphone :	
Distance entre le lieu de livraison	et le concessionnaire et/ou l'agent: km

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-134004/B

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article 002B Nom: Adresse: Numéro de téléphone : Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: \_\_\_\_\_km Article 002C Nom: Adresse: Numéro de téléphone : Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: \_\_\_\_\_km Article 004 Nom: Adresse: Numéro de téléphone : Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: \_\_\_\_\_km Article 005 Nom: Adresse: Numéro de téléphone :

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: \_\_\_\_km

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 6. Paiement

# 6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon le (les) prix unitaire(s) ferme(s) spécifié(s) dans l'Annexe "A" - Prix et selon ce qui suit:

Base de paiement (BDP) Type 1: Des prix unitaires fermes en dollars canadiens,

DDP - rendu droits acquittés à destination, Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxe

applicable en sus.

Base de paiement (BDP) Type 2: Des prix unitaires fermes en dollars canadiens,

FCA franco transporteur, Incoterms 2000, à l'installation canadienne de l'entrepreneur ou l'endroit d'expédition Canadienne, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu

et les taxe applicable en sus.

Base de paiement (BOP) Type 3: Prix à négocier en dollars canadiens, rendu

droits acquittés à destination, Incoterms 2000, y compris les droits de Douanes Canada et taxes d'accise compris le cas échéant, et les

taxes applicables sont en sus.

Le coût de transport et / ou frais de voyage et de séjour seront «négociés» alors que le Canada a l'intention d'exercer une option et a

identifié les quantités et les destinations en vigueur. À la demande du Canada, en tant que base de négociation, l'entrepreneur doit fournir le prix du transport (s) et / ou de déplacement

et de séjour frais et informations pertinentes.

Base de paiement (BOP) Type 4: L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais

autorisés de déplacement et de

subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux Solicitation No. - N° de l'invitation W8476--134004/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php? sid=90&hl=1&lang=fra&merge=2), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

# 6.2 Clauses du guide des CCUA

H1001C Paiements multiples

2008-05-12

# 6.3 Taux de change/paiement sur livraison

- 6.3.1 Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé dans le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.
- 6.3.2 Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.
- 6.3.3 Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.
- 6.3.4 Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la

W8476-134004

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada - Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.

6.3.5 Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

## 7. Instructions relatives à la facturation

7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales en plus d'indiquer le # Ref Client BT 346. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Chaque facture doit être appuyée par:

(a) une copie du document de sortie, un certificat d'inspection et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;

#### 7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:

(a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale Édifice Major-général George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0K2

À l'attention de: DLP	

(b) Une (1) copie doit être envoyé à l'autorité contractante de TPSGC identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

# 7.3 Retenue de garantie

Le Canada retiendra dix pour cent (10%) du prix de chaque véhicule (001, 002A, 002B, 002C, 004, 005, 006, 007, 009, 010) sur tout paiement final dudit véhicule/équipement. La retenue de dix pourcent (10%) est conditionnelle à la

W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004

réception et l'acceptation par le MDN du véhicule/équipement, ainsi que tous les articles connexes identifiés à l'Annexe "A" prix.

Les taxe applicable, selon le cas, doit être calculée pour le montant total du prix du véhicule, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas des taxe réclamée et est payable sous la facture précédente.

- (a) L'original et un (1) exemplaire pour la retenue doivent être envoyés à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- (b) Une (1) copie doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### 8. Attestations

#### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

# 8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

# 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004

# 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- les articles de la convention; (a)
- 2010A (2013-04-25) Conditions générales biens (complexité moyenne); (b)
- Annexe A Prix; (c)
- Annexe "B" Description d'achat Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013;
- (e) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques;
- Annexe C, Programme de contrats fédéraux en matière d'équité d'emploi -(f) Attestation;
- la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (g)

# 11. Clauses du guide des CCUA

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	2011-05-16
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2012-07-16
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi	2012-07-16
	au Canada	
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi	2010-01-11
	à l'étranger et aux États-Unis	
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -	2010-08-16
	Exigences (CAQ Q)	
D5604C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis	2010-01-11
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

# 12. Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

W8476-134004 hp539W8476-134004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

# 13. Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine et soit remis à son mandataire au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du ou des véhicules à son mandataire.

Tous les véhicules livrés au destinataire doivent être livrés entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés du gouvernement fédéral. Toute tentative, de la part du transporteur, de livrer des véhicules avant ou après ces heures peut être refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que du personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer des coûts additionnels.

# 14. Instructions d'expédition-livraison à destination (Quantité ferme)

- 14.1 L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP à destination rendu droits acquittés aux destinations (tel qu'indiqué à l'Annexe ''A'' Prix) À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
- 14.2 L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec les personnes désignées à l'Annexe "A"- Prix. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

## 15. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie et les distribuer comme suit:

(a) exemplaire 1 : envoyé par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004

- exemplaires 2 et 3 : avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- exemplaire 4 : à l'autorité contractante; (c)
- (d) exemplaire 5: Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : DLP

- exemplaire 6 : au représentant de l'assurance de la qualité; (e)
- (f) exemplaire 7: à l'entrepreneur;
- exemplaire 8 : pour les entrepreneurs non-canadiens : (g)

DAQ/Administration des contrats Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

#### 16. Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au \_\_ lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que l'État assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement.

#### 17. Rapports périodiques

L'entrepreneur doit préparer et présenter des rapports d'étape mensuels en deux (2) exemplaires, un à l'intention de l'auteur de la demande d'achat du MDN et l'autre à l'intention de l'agent de négociation des contrats de TPSGC.

Chaque rapport d'étape doit répondre aux questions suivantes:

La livraison se fait-elle à temps? (a)

Solicitation No N° de l'invitation
W8476-134004/B
Client Ref. No N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier  $W8476-134004 \qquad \qquad hp539W8476-134004$ 

- (b) Le contrat est-il exempt de problèmes susceptibles d'exiger l'aide ou les conseils du Canada?
- (c) Une explication doit accompagner toute réponse négative.

# 18. Outils et équipement en vrac

Tous les articles et outils expédiés en vrac doivent être inscrits sur le Certificat d'inspection (CF 1280) ou sur le bordereau d'emballage fourni avec le véhicule/équipement, pour la vérification lors du transport.

# 19. Disponibilité des pièces de rechange

L'entrepreneur doit s'assurer que le ministère de la Défense nationale ou ses mandataires auront la possibilité d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour entretenir et réparer, de façon convenable et intégrale, le véhicule visé par la présente spécification et ce, pour une période de **10 ans**.

#### 20. Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant.

# 21. Modification de conception

La "Procédure de modification/écart par rapport au modèle et demande d'exemption" qui est exposée dans la norme de la Défense nationale D-02-006-008/SG-001 s'appliquera.

## 22. Interchangeabilité

A moins de modifications autorisées par le TPSGC au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

## 23. Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client

W8476-134004

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 24. Service à la livraison

L'entrepreneur doit dépêcher un représentant du service à chaque point de livraison pour effectuer l'assemblage et la préparation de tous les véhicules livrés. Le coût afférent à ce service doit être inclus dans le prix de chaque véhicule.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W8476-134004/B$ 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004 hp539W8476-1340

## ANNEXE "A" – PRIX

# Article 001: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration A (quantité ferme) NSN 2320-21-901-2965, 104989971

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.

Le **camion, benne basculante** et les articles connexes doivent être livré à:

# **BFC Kingston**

Major Equipment Section 5 Somme Avenue Bldg C36 Kingston, ON K7K 5L0

À l'attention de:	(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Date de livraison:	(Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
équipements et les articles conn	\$ par véhicule, incluant tous les nexes si nécessaire en conformité avec la Base de rit à à la clause 6.1 Base de paiement)
Quantité : Une (1)	

# Article 002A: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration B (quantité ferme) NSN 2320-21-890-2858, 104594582

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.

Le camion, benne basculante et les articles connexes doivent être livré à:

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W8476-134004/B$ 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004

**BFC Petawawa** 

Major Equ	ipme	nt Sec	ction
Petawawa,	ON	K8H	2X3

À l'attention de:	(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Date de livraison:	(Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Prix unitaire ferme de\$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à à la clause 6.1 Base de paiement)	
Quantité : Une (1)	

# Article 002B: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration B (quantité ferme) NSN 2320-21-890-2858, 104594582

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.

Le **camion, benne basculante** et les articles connexes doivent être livré à:

#### **BFC Edmonton**

Major Equipment Section Replenishment Company (CMTT) 107 Street & 137 Avenue Bldg C8 Edmonton, AB T5J 4J5

À l'attention de:	(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Date de livraison:	(Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Prix unitaire ferme de\$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à à la clause 6.1 Base de paiement)	

Quantité : Deux (2)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8476-134004 hp539W8476-134004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# Article 002C: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration B (quantité ferme) NSN 2320-21-890-2858, 104594582

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.

Le camion, benne basculante et les articles connexes doivent être livré à:

#### 5 USS Saint Jean

Major Equipment Section 5 EME BON SG APPROVISIONNEMENT USS ST-JEAN HANGER 103 ST-JEAN SUR RICHELIEU, QC J0J 1R0

À l'attention de:	_ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Date de livraison:	(Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
équipements et les articles conr	\$\frac{1}{2} \\$ par v\(\text{e}\) nicluant tous les nexes si n\(\text{e}\)cessaire en conformit\(\text{e}\) avec la Base de rit \(\text{a}\) \(\text{d}\) la clause 6.1 Base de paiement)
Quantité : Une (1)	

# Article 004: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration D (quantité ferme) NSN 2320-20-003-1189, 104464136

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.

Le **camion, benne basculante** et les articles connexes doivent être livré à:

#### **BFC Petawawa**

Major Equipment Section

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W8476-134004/B$ 

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004 hp539W8476-134004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Petawawa, ON K8H 2X3

À l'attention de: \_\_\_\_\_\_\_ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: \_\_\_\_\_\_ (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Deux (2)

# Article 005: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration E (quantité ferme) NSN 2320-20-006-3543

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les exemples de manuels, les manuels approuvés, le sommaire des données, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production, et la formation de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.

Le **camion**, **benne basculante** et les articles connexes doivent être livré à:

### **BFC Kingston**

Major Equipment Section 5 Somme Avenue Bldg C36 Kingston, ON K7K 5L0

À l'attention de:	(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Date de livraison:	(Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
équipements et les articles o	\$\frac{1}{2} \\$ par v\text{éhicule, incluant tous les connexes si n\text{écessaire en conformit\text{é} avec la Base de d\text{écrit \text{à} \text{à} la clause 6.1 Base de paiement}}
Quantité : Deux (2)	

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W8476-134004/B$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Client Ref. No. - N° de ref. du client

W8476-134004

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# Article 006: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration A (quantité optionnelle) NSN 2320-21-901-2965, 104989971

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.

Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité: Jusqu'à trois (3)

# Article 007: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration B (quantité optionnelle) NSN 2320-21-890-2858, 104594582

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013.

Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à à la clause 6.1 Base de paiement)

Quantité : Jusqu'à trois (3)

# Article 009: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration D (quantité optionnelle) NSN 2320-20-003-1189, 104464136

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité avec

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Article 011

Article 012

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013. Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à à la clause 6.1 Base de paiement) Quantité : Jusqu'à une (1) Article 010: Camion, benne basculante, classe 8, lourd, configuration E (quantité optionnelle) NSN 2320-20-006-3543 Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels approuvés, les photographies, les lettres de garantie, les billets de production, une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013. Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si nécessaire en conformité avec la Base de paiement – Type 2 (tel que décrit à à la clause 6.1 Base de paiement) Quantité : Jusqu'à une (1) Séance d'instructions de familiarisation (Quantité optionelle) (Pour la quantité optionelle de la configuration A) Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à trois (3) séances d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013 et tel que précisé dans les présentes. Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.) Séance d'instructions de familiarisation (Quantité optionelle) (Pour la quantité optionelle de la configuration B)

Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à trois (3) séances

d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp539W8476-134004

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013 et tel que précisé dans les présentes.

Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

# Article 014 Séance d'instructions de familiarisation (Quantité optionelle) (Pour la quantité optionelle de la configuration D)

Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à une (1) séances d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013 et tel que précisé dans les présentes.

Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

# Article 015 Séance d'instructions de familiarisation (Quantité optionelle) (Pour la quantité optionelle de la configuration E)

Si l'option est exercée, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à une (1) séances d'instructions de familiarisation, en conformité avec l'Annexe "B" - Description d'achat - Les camions lourds de classe 8 en date du 17 mai 2013 et tel que précisé dans les présentes.

Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans l'exécution des travaux hors du Canada est la responsabilité de l'entrepreneur.

### Article 016 Prolongation facultative de la période de garantie (Pour la configuration A)

Protection de garantie facultative offerte: OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_

Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix.

(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-134004 hp539W8476-134004

Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de \_\_\_\_\_ mois/jours civils. Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.) Article 017 Prolongation facultative de la période de garantie (Pour la configuration B) OUI NON Protection de garantie facultative offerte: Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix. (Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière) Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de \_\_\_\_\_ mois/jours civils. Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.) Article 019 Prolongation facultative de la période de garantie (Pour la configuration D) OUI \_\_\_ Protection de garantie facultative offerte: NON Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix. (Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière) Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de \_\_\_\_\_ mois/jours civils. Prix unitaire ferme de \_\_\_\_\_\_\$ en conformité avec la Base de paiement

- type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)

W8476-134004

W 64 / 0-134004/ B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

sier

hp539W8476-134004

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article 020	Prolongation facultative de la période de garantie (Pour la configuration E)							
	Protection de garantie facultative offerte: OUI NON							
	Si oui, le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la période facultative de garantie offerte à l'égard du véhicule/équipement et de ses composants, ainsi que sur le prix.							
	(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)							
	Si l'option de prolonger la période de garantie est exercée, la période de garantie sera prolongée d'une durée additionnelle de mois/jours civils.  Prix unitaire ferme de \$ en conformité avec la Base de paiement - type 2 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)							
Article 021	Voyage et de subsistance pour se familiariser Instruction / Formation (Option)							
	Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.							
	Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans l'exécution des travaux hors du Canada est la responsabilité de l'entrepreneur.							
	Coût estimé de \$ Pour familiarisation instruction / formation, les frais de déplacement et de subsistance, rendu droits acquittés à destination, en conformité avec la Base de paiement - type 4 (tel que décrit à l'article 6.1 Base de paiement.)							
	(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)							
Article 022	Coût de transport (quantités en option)							
	Si les véhicules optionnelles sont exercées, l'entrepreneur doit livrer le véhicule / équipement à destination final détaillé ci-dessous.							
	Les camions et les articles connexes doivent être livré à:							
	(à être inséré par TPSGC si une option est exercée)							
	À l'attention de: (Nom à être inséré par si une option est exercée)							

Amd. No. -  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476--134004

File No. - N° du dossier hp539W8476-134004 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Date de livraison: \_\_\_\_\_ (Nom à être inséré par si une option est exercée)

Prix négociés: \$ (à négocier si l'option est exercée) par véhicule / équipement, pour les coûts de transport, rendu droits acquittés à destination, en conformité avec la Base de paiement – Type 3 (tel que décrit à à la clause 6.1 Base de paiement).

Quantité : Jusqu'à huit (8)

(Cet article ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

17 mai 2013

#### DESCRIPTION D'ACHAT

#### CONCERNANT

#### LES CAMIONS LOURDS DE CLASSE 8

#### 1. PORTÉE

- 1.1 Portée La présente description d'achat décrit les exigences s'appliquant aux camions lourds de classe 8  $4 \times 2$ ,  $6 \times 4$  et  $6 \times 6$ .
- 1.2 <u>Instructions</u> Les instructions suivantes s'appliquent à la présente description d'achat :
- (a) Les exigences dans lesquelles le verbe « <u>devoir</u> » et ses dérivés sont employés sont obligatoires. Aucun écart à cette règle ne sera toléré.
- (b) Les exigences dans lesquelles le verbe « <u>devoir</u> » et ses dérivés sont employés et qui sont suivies du signe (E) sont également obligatoires. L'autorité technique examinera les termes de remplacement aux fins d'acceptation à titre d'équivalents;
- (c) Les exigences dans lesquelles le futur est employé indiquent les mesures devant être prises par le Canada et elles ne comportent aucune prise de mesure, ni obligation de la part de l'entrepreneur;
- (d) Lorsque ni le futur ni le verbe « devoir » et ses dérivés, suivi ou non du signe (E), est utilisé, l'information est uniquement fournie à titre indicatif;
- (e) Dans le présent document, le mot « fourni » <u>signifie</u> « fourni et installé ».
- (f) Lorsqu'un certificat technique est exigé, une copie du certificat ou une preuve de conformité acceptable doit être fournie sur demande;
- (g) Le système métrique <u>doit</u> être utilisé pour indiquer les mesures. Les autres unités de mesure sont uniquement données à titre indicatif et pourraient ne pas être des conversions exactes;
- (h) Les dimensions dites nominales <u>doivent</u> être traitées comme des dimensions approximatives. Les dimensions nominales qui servent à décrire les matériaux ou les produits sont généralement conçues à des fins commerciales, si bien qu'elles diffèrent des dimensions réelles.
- **1.2.1**  $\underline{\text{Définitions}}$  Les définitions suivantes sont données pour faciliter l'interprétation de la présente description d'achat :
- (a) «Autorité technique » Le représentant du gouvernement qui a la responsabilité du contenu technique de la présente exigence;
- (b) « Équivalent » Ce terme fait référence à une norme, à un moyen ou à un composant qui a été évalué par l'autorité technique et jugé conforme aux exigences de la spécification quant à la forme, à la compatibilité, à la fonction et au rendement.

- (c) « Preuve de conformité » Un document, comme une brochure, un rapport d'essai d'une tierce partie, un rapport généré par un logiciel tiers ou un certificat d'attestation signé par un représentant principal du fabricant de l'équipement d'origine (comme un ingénieur agréé) mentionnant la caractéristique ou le rendement précisé;
- (d) « Poids à vide » Le poids d'un véhicule terrestre, qui comprend le carburant, les lubrifiants, le liquide de refroidissement et le matériel sur le véhicule, y compris la benne ou l'épandeur, le chasse-neige avant et le chasse-neige latéral. Cela ne comprend pas la charge utile;
- (e) « Charge utile » Le poids de la cargaison et des passagers transportés par le véhicule (poids nominal brut du véhicule (PNBV) - poids à vide = charge utile). Le poids de la cargaison doit être calculé comme suit : le nombre de verges cubes de la benne multiplié par le poids humide du sable et du gravier (1 224 kg [2 700 lb] par verge cube);
- (f) « Véhicule » Véhicule entièrement équipé (avec ses différentes options et accessoires), conformément aux renseignements qui figurent dans les tableaux des capacités de la configuration et le tableau récapitulatif des exigences.
- 1.3 <u>TABLEAUX DES CAPACITÉS DE LA CONFIGURATION</u> Les tableaux suivants présentent en détail les exigences <u>minimales</u> de conception, qui <u>doivent</u> être respectées.

TABLEAU 1	- CONFIGURATI	ON A - CAMION	4 X 2 À ROUES	JUMELÉES	
	PNBV	PTMSE AVANT	PTMSE ARRIÈRE	CHARGE UTILE	CHARGE REMORQUÉE
POIDS NOMINAL (KG) (LB)	16 329 (36 000)	6 350 (14 000)	9 979 (22 000)	Point I 6 350 (14 000)  Nota: La configuration A est équipée d'une benne de 3,97 m³ (5,2 vg³), d'un épandeur et d'un chasse- neige réversible.	6 804 (15 000)
VITESSE MAXIMALE	105 km/h (65	mph)			
APTITUDE EN PENTE	31,6 % à 3,2	km/h (2 mi/h)			
MRF DU CHÂSSIS (1b-po)	3 700 200				
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)	350				

TABLEAU 2	- CONFIGURATI	ON B - CAMION	6 X 4 À ROUES	JUMELÉES	
	PNBV	PTMSE AVANT	PTMSE ARRIÈRE	CHARGE UTILE	CHARGE REMORQUÉE
POIDS NOMINAL (KG)	26 762	9 072	17 690	Point II	6 804
(LB)	(59 000)	(20 000)	(39 000)	11 022	(15 000)
				(24 300)	
				Nota : La	
				configuration B est équipée	
				d'une benne de	

	6,88 m³ (9 vg³), d'un chasse-neige réversible et d'un chasse- neige latéral.
VITESSE MAXIMALE	105 km/h (65 mph)
APTITUDE, EN PENTE	31,6 % à 3,2 km/h (2 mi/h)
ESPACEMENT DES ESSIEUX TANDEM	54 pouces nominaux
MRF DU CHÂSSIS (1b-po)	3 700 200
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)	400

TABLEAU 3 - CONFIGURATION C - CAMION 6 X 6 À ROUES JUMELÉES									
	PNBV	PTMSE AVANT	PTMSE ARRIÈRE	ESSIEU RELEVABLE	CHARGE UTILE	CHARGE REMORQUÉE			
POIDS NOMINAL (KG) (LB)	29 937 (66 000)	9 072 (20 000)	20 865 (46 000)	Si nécessaire pour obtenir une bonne distributi on du poids	Point III  14 696 (32 400)  Nota: La configuratio n C est équipée d'une benne de 9,17 m³ (12 vg³), d'un épandeur, d'un chasse- neige non réversible et d'un chasse-neige latéral.	13 608 (30 000)			
VITESSE MAXIMALE	105 km/h (65 mph)								
APTITUDE EN PENTE	31,6 % à 3	31,6 % à 3,2 km/h (2 mi/h)							
MRF DU CHÂSSIS (lb-po)	3 700 200								
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)	420								

TABLEAU 4 - CONFIGURATION D - CAMION 6 X 4 À ROUES JUMELÉES									
	PNBV	PTMSE AVANT	PTMSE ARRIÈRE	ESSIEU RELEVABLE	CHARGE UTILE	CHARGE REMORQUÉE			
POIDS NOMINAL (KG) (LB)	26 308 (58 000)	8 164 (18 000)	18 144 (40 000)	on du poids	(37 800)	13 608 (30 000)			
VITESSE MAXIMALE	105 km/h (6	65 mph)							
APTITUDE EN PENTE	31,6 % à 3,	31,6 % à 3,2 km/h (2 mi/h)							
MRF DU CHÂSSIS (lb-po)	3 700 200	3 700 200							
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)	450								

TABLEAU 5 - CONFIGURATION E - CAMION 6 X 4 À ROUES JUMELÉES								
	PNBV	PTMSE	PTMSE	ESSIEU	CHARGE UTILE	CHARGE		
		AVANT	ARRIÈRE	RELEVABLE		REMORQUÉE		
POIDS NOMINAL (KG)	39 009	9 072	20 865	9 072	24 494	13 608		
(LB)	(86 000)	(20 000)	(46 000)	(20 000)	(54 000)	(30 000)		
					Nota: La configuration E est équipée d'une benne de 16,82 m³ (20 vg³) avec vibrateur électrique robuste.			
VITESSE MAXIMALE	105 km/h (	105 km/h (65 mph)						
APTITUDE EN PENTE	31,6 % à 3	31,6 % à 3,2 km/h (2 mi/h)						
MRF DU CHÂSSIS (lb-po)	3 800 400	3 800 400						
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)	455							

Annexe "B"

1.4 <u>Tableau Récapitulatif des Exigences</u> - Pour chacun des articles, l'entrepreneur <u>doit</u> fournir les options d'équipement, conformément à ce qui est demandé dans le <u>Tableau Récapitulatif des</u> Exigences :

						Kingston	Petawawa	Edmonton	St-Jean	Petawawa		Petawawa			Kingston	
						1	1	2	1	2		7			7	
	10	Chass e- neige latér al	4.9				^			^						
	6	Chasse- neige réversible	4.8			<i>^</i>	<i>^</i>									
	8	Chasse -neige non révers ible	4.7							^						
	4	Structu re et attelag e avant	4.6			<i>^</i>	^			<i>^</i>						
	9	Benne/ép andeur 9,17 m³ (12 vg³)	4.5							<i>^</i>						
	5	Benne/ép andeur $3,97 \text{ m}^3$ $(5,2 \text{ vg}^3)$	4.4			<i>^</i>										
	4	Benne 16,82 m³ (20 vg³) avec vibrate ur électri que	4.3											,	>	
	3	Benne 10,7 m <sup>3</sup> (14 vg <sup>3</sup> )	4.2									>				
ation	2	Benne 6,88 m³ (9 vg³)	4.1				<i>^</i>									
N b Destination r e	1	Essieu relevabl e	3.7.14.1							ŢS	nécessai re	Si	nécessai	re	`	
		Configu - ration				A 4 x 2	В	6 x 4		ט	9 X 9	Д	6 x 4		ы	6 x 4
		Point				н	II			III		ΛI			>	
			Z °	O G	н ц •											

- 2. DOCUMENTS PERTINENTS
- 2.1 NON ATTRIBUÉ (Documents fournis par le gouvernement)
- **2.2** <u>Autres publications</u> Les documents suivants font partie de la présente description d'achat. Les documents en vigueur <u>doivent</u> être ceux qui l'étaient à la date de fabrication. Les sources sont les suivantes :

Codification de la Loi sur la sécurité automobile et du Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles de Transports Canada ainsi que toutes les révisions TP4360E en vigueur

Groupe Communication Canada - Publications Ottawa (Ontario, Canada) K1A 0S9

#### Manuel SAE

Society of Automotive Engineers Inc., 400 Commonwealth Drive, Warrendale, PA, 15096

#### Annuaire

<u>Tire and Rim Association Inc.,</u> 3200 West Market Street, Akron, Ohio, 44313

Code de la route (Highway Traffic Act, disponible seulement en anglais)

www.e.laws.gov.on.ca
Rèql. de l'Ont. 413/05

- 3. EXIGENCES RELATIVES AU CHÂSSIS
- 3.1 Modèle standard Le modèle du véhicule doit :
- (a) Dernier modèle être un véhicule dernier modèle;
- (b) Conforme aux normes de l'industrie avoir été homologué par l'industrie en étant construit et vendu dans le commerce pour une période d'au moins cinq ans;
- (c) Certification technique être accompagné, sur demande, des certificats techniques des fabricants d'origine des principales composantes du groupe motopropulseur, ainsi que des systèmes et ensembles d'équipement principaux du véhicule ou de l'équipement;
- (d) Réglementation être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles en matière de fabrication, de sécurité, de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication;
- (e) Capacités nominales publiées ne comporter ni système ni composante dont les capacités ont été augmentées au-delà des capacités nominales publiées (c.-à-d. dans les brochures sur les produits ou les éléments);
- (f) **Composants standards** est doté de tous les composants, équipements et accessoires habituellement fournis avec le modèle offert même s'ils ne sont pas expressément décrits dans la présente description d'achat.

- **3.2** <u>Conditions d'utilisation</u> Les véhicules dont le poids nominal brut (PNBV) et le poids technique maximal combiné (PTMC) correspondent aux valeurs spécifiées <u>doivent</u> être en mesure de fonctionner de manière sécuritaire et efficace toute l'année, dans la boue, dans la neige, sur la glace, et ce, à des températures variant entre -40 °C et +37 °C (-40 °F et +98 °F).
- 3.3 Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles Le véhicule doit respecter les dispositions de la Loi canadienne sur la sécurité des véhicules automobiles, en vigueur à la date de sa construction. Le véhicule terminé doit porter une étiquette de certification de conformité de sécurité avec une marque nationale de sécurité (MNS), comme preuve de conformité. Si on le lui demande, l'entrepreneur doit inclure dans sa soumission le numéro d'accréditation MNS d'intégrateur de l'équipement comme preuve d'inscription auprès de Transports Canada en tant que fabricant de dernière étape.
- **3.4** Rendement Le véhicule <u>doit</u> posséder les capacités minimales de rendement suivantes :
- (a) Une vitesse de route au dernier rapport égale à la valeur de la « VITESSE MAXIMALE DU VÉHICULE » indiquée dans le TABLEAU DES CAPACITÉS DE LA CONFIGURATION;
- (b) Une aptitude en pente égale à la valeur de l'« APTITUDE EN PENTE DU VÉHICULE » indiquée dans le TABLEAU DES CAPACITÉS DE LA CONFIGURATION;
- (c) Pour chacune des configurations du camion, l'entrepreneur <u>doit</u> fournir une analyse prévisionnelle du rendement du véhicule accompagnée du questionnaire d'information technique, conformément aux instructions qui figurent dans les tableaux des capacités de la configuration. L'analyse <u>doit</u> être effectuée avec le groupe motopropulseur indiqué et avec un véhicule à pleine charge. Un véhicule à pleine charge est un véhicule ayant un poids nominal brut du véhicule égal à la valeur correspondant au « PNBV » indiqué dans le TABLEAU DES CAPACITÉS DE CONFIGURATION.
- **3.5** Poids nominaux Le véhicule  $\underline{doit}$  les caractéristiques nominales minimales suivantes :
- (a) Les poids nominaux indiqués par les acronymes « PNBV », le « PTMSE AVANT » et le « PTMSE ARRIÈRE » dans le **TABLEAU DES CAPACITÉS DE CONFIGURATION**;
- (b) La « CHARGE REMORQUÉE » indiquée dans le TABLEAU DES CAPACITÉS DE CONFIGURATION.
- ${\tt 3.6}$   ${\tt \underline{Dimensions}}$  Les dimensions nominales suivantes  ${\tt \underline{doivent}}$  être respectées :
- (a) L'écartement entre les essieux de l'essieu tandem, dont la valeur est indiquée sous le nom « ÉCARTEMENT ESSIEU TANDEM » dans les TABLEAUX DES CAPACITÉS DE CONFIGURATION.
- 3.6.1 <u>Dimensions</u> Si un essieu relevable est fourni, l'entrepreneur <u>doit</u> fournir les dimensions d'écartement suivantes entre l'essieu avant et l'essieu relevable, entre l'essieu relevable et le premier essieu tandem, et l'écartement entre les essieux tandem, tels qu'indiquées dans le questionnaire des informations techniques.

#### 3.7 Exigences relatives aux véhicules

- 3.7.1 <a href="Moteur">Moteur</a> Le moteur <a href="doit">doit</a> :
- (a) Moteur diesel être un moteur diesel;
- (b) **Turbocompressé** être turbocompressé;
- (c) À commande électronique être commandé électroniquement par un limiteur de régime pouvant être réglé chez un concessionnaire;
- (d) **Puissance** avoir la puissance minimale indiquée dans les **TABLEAUX DES CAPACITÉS DE CONFIGURATION**.
- 3.7.2 Composants du moteur Le moteur doit être doté :
- (a) Filtre à air d'un filtre à air remplaçable;
- (b) **Système de refroidissement** d'un système de refroidissement comprenant un ventilateur thermostatique;
- (c) Frein moteur par compression d'un système interne de frein moteur par compression.
- **3.7.3** Système d'échappement Le véhicule doit être muni d'un système d'échappement à cheminée verticale plus haute que le toit de la carrosserie et dotée d'un coude d'échappement.
- 3.7.4 Système de préchauffage alimenté par carburant Le véhicule  $\underline{doit}$  être doté d'un système de préchauffage alimenté par carburant qui  $\underline{doit}$  préchauffer le véhicule en chauffant le liquide de refroidissement moteur. Le système  $\underline{doit}$ :
- (a) Composants comprendre tous les composants nécessaires pour préchauffer le liquide de refroidissement du moteur et la cabine isolée et être doté d'un système de commande à minuterie de 7 jours, ainsi que des raccords, des flexibles et des commandes nécessaires au fonctionnement efficace du système;
- (b) Fonctionnement autonome fonctionner de façon autonome ou lorsque le moteur tourne. Le carburant nécessaire au fonctionnement du système <u>doit</u> être prélevé à même le réservoir de carburant du moteur;
- (c) **Type de carburant** fonctionner avec tous les types de diesel qui conviennent au moteur fourni;
- (d) Alimentation fonctionner sans avoir recours à une source d'alimentation externe au véhicule.
- 3.7.5 Réservoir de carburant Le circuit d'alimentation en carburant du véhicule  $\underline{doit}$  comprendre un réservoir de carburant fixé sur des supports à usage intensif. Le réservoir  $\underline{doit}$  avoir une capacité d'au moins 352 litres (93 gallons américains). Les réservoirs ne  $\underline{doivent}^{(E)}$  pas nuire au fonctionnement du matériel monté sur les véhicules et ne  $\underline{doivent}^{(E)}$  pas modifier les caractéristiques relatives au poids.
- 3.7.6 Aides au démarrage par temps froid Le véhicule doit être muni :
- (a) Chauffe-bloc d'un chauffe-bloc de 120 V c.a. de la puissance

- recommandée par le constructeur du moteur;
- (b) **Filtre à carburant** d'un filtre à carburant avec séparateur d'eau comprenant un réchauffeur à commande thermostatique;
- (c) Préchauffeur d'huile d'un préchauffeur d'huile de 120 V;
- (d) Réchauffeur de carburant d'un réchauffeur de carburant autorégulateur en ligne servant à réchauffer le carburant avant qu'il ne pénètre dans le ou les filtres à carburant, ainsi qu'à maintenir la température du carburant au-dessus du point de figeage/gélification lorsqu'il fait froid;
  - Nota : Le réchauffeur de carburant Fuel Pro est donné à titre indicatif.
- (e) Cache-radiateur d'hiver d'un cache-radiateur d'hiver amovible.
- 3.7.7 Boîte de vitesses automatique (6 vitesses) Le véhicule  $\underline{doit}$  être muni d'une boîte de vitesses automatique dotée d'au moins six rapports en marche avant.
- **3.7.8** Prise de force La prise de force  $\underline{doit}^{(E)}$  être montée sur la boîte de vitesses.
- **3.7.9** Système hydraulique Le véhicule doit être muni d'un système hydraulique. Celui-ci doit comporter :
- (a) des conduites hydrauliques qui répondent aux exigences de la SAE J517. Des œillets de caoutchouc doivent<sup>(E)</sup> être utilisés pour protéger les conduites aux endroits où elles traversent des composants métalliques;
- (b) un réservoir de liquide hydraulique doté d'un indicateur de niveau transparent. L'orifice de remplissage <u>doit<sup>(E)</sup></u> être à évent et doté d'une crépine remplaçable;
- (c) un ensemble de leviers de commande pneumatiques de type proportionnels pour actionner le chasse-neige (le cas échéant). Toutes les canalisations se rendant au robinet <u>doivent(E)</u> être suffisantes pour permettre à un opérateur qui porte des gants de les actionner sans danger;
- (d) un banc de robinets de commande hydrauliques se trouvant à l'extérieur de la cabine pour faire fonctionner le chasse-neige (au besoin). Toutes les conduites qui se rendent au robinet <u>doivent<sup>(E)</sup></u> être codées selon un système de couleurs pour faciliter la maintenance;
- (e) un filtre à liquide hydraulique en circuit doté d'un indicateur d'état du filtre. Le filtre <u>doit</u> être placé à un endroit où il peut être remplacé sans avoir à vider entièrement le réservoir de liquide hydraulique.
- (f) une pompe à cylindres en tandem dont un circuit fait fonctionner le transporteur à courroie et la roue à ailettes de l'épandeur, et un autre circuit fait fonctionner le vérin de levage et le chasse-neige. Cela ne s'applique qu'aux configurations avec benne, chasse-neige et épandeur (s'applique aux véhicules équipés d'une benne, d'un épandeur ou d'un chasse-neige).
- ${\tt 3.7.10}\ {\tt \underline{Direction}}$  Le véhicule  ${\tt \underline{doit}}$  être doté d'une direction assistée ainsi

que d'une colonne de direction télescopique et inclinable.

#### 3.7.11 Freins - Le système de freinage doit :

- (a) Système de freinage comporter des freins de stationnement à ressorts et des freins de service entièrement actionnés par air qui sont conformes au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (RSVA) 121.1 de la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC);
- (b) **Système de freinage antiblocage** comporter au moins un système de freinage antiblocage à quatre voies indépendantes;
- (c) Freins pneumatiques à came en S comporter des freins pneumatiques à came en S avec rattrapeurs d'usure à réglage automatique sur chaque roue;
- (d) **Compresseur d'air** comporter un compresseur d'air d'un débit minimal de 0,42 mètre cube à la minute (15 pi3/min);
- (e) **Réservoir d'air humide** comporter un réservoir d'air humide pouvant être rechargé par un raccord rapide relié à un système d'air comprimé;
- (f) Dessiccateur d'air automatique comporter un dessiccateur d'air automatique;
- (g) Robinet chauffant Expello être doté d'un robinet chauffant Expello monté sur le réservoir d'air primaire et d'un robinet à tirette sur le réservoir de service. Le réservoir d'air primaire <u>doit</u>(E) être muni d'une purge à tirette reliée à un câble, de façon à pouvoir être actionnée de l'extérieur du véhicule;
- (h) **Pare-poussière** comporter un pare-poussière de carter de frein et un indicateur de course de frein sur chaque roue;
- (i) Actionneurs de freins de secours comporter des actionneurs de freins de secours sur chacun des essieux arrière.
- **3.7.12** Roues et pneus Le véhicule <u>doit</u> être muni de pneus radiaux sans chambre à air et ceinturés d'acier. Les pneus <u>doivent</u> être montés sur des roues à centrage sur moyeu en aluminium, équilibrées de façon à éviter les vibrations des roues à toutes les vitesses du véhicule. Dans le cas des configurations A, B, D et E, les roues de l'essieu avant <u>doivent</u> être munies de pneus de route et les roues des essieux arrière, de pneus pour la boue et la neige. Dans le cas de la configuration C, toutes les roues <u>doivent</u> être pourvues de pneus pour la boue et la neige.

#### 3.7.13 Suspension - Le véhicule doit être équipé :

- (a) Suspension avant à ressorts d'une suspension à ressorts sur l'essieu avant;
- (b) Suspension arrière d'une suspension arrière à ressorts, dans le cas de la configuration A, et à blocs en caoutchouc, dans le cas des configurations B à E. L'essieu arrière <u>doit</u>(E) être doté d'une barre stabilisatrice;
- (c) **Amortisseurs** d'amortisseurs sur tous les essieux. Il est acceptable que l'essieu arrière sur la Configuration A et l'essieu relevable (le

cas échéant) ne soient pas munis d'amortisseurs.

- **3.7.14** <u>Essieux</u> Le véhicule <u>doit</u> être muni d'essieux moteurs arrière de type tandem à une seule vitesse et d'un essieu avant à poutre en I standard du fabricant. Le matériel et la configuration d'essieu qui suivent <u>doivent<sup>(E)</sup></u> être fournis :
- (a) Essieu avant reculé Essieu avant à poutre en I standard du fabricant;
- (b) **Différentiel** Dispositifs de verrouillage de différentiel sur les essieux arrière, commandés par le conducteur.
- 3.7.14.1 Option 1 Essieu relevable Si un essieu relevable est requis pour assurer une bonne distribution du poids, l'essieu  $\underline{doit}$  être un essieu autovireur relevable. Il doit:
- (a) avoir les caractéristiques indiquées dans la colonne « Essieu relevable » du tableau des capacités de la configuration;
- (b) être doté d'une suspension pneumatique;
- (c) être muni de commandes se trouvant dans la cabine. Les commandes peuvent seulement être activées lorsque les feux de détresses le sont aussi;
- (d) être muni d'un dispositif qui empêche le soulèvement ou la modification du poids de l'essieu lorsque le camion ou l'ensemble routier voyage à une vitesse supérieure à 60 km/h.
- 3.7.15 Cadre du châssis Les longerons de cadre de châssis doivent :
- (a) être fabriqués avec de l'acier à haute résistance pouvant supporter une pression de 120 000 lb/po² et avoir le MRF indiqué dans la colonne « MRF DU CHÂSSIS » du tableau des capacités de la configuration;
- (b) **Points de remorquage** avoir une résistance adéquate aux points de remorquage.
- 3.7.16 Cabine Le véhicule doit être doté :
- (a) Cabine à capot d'une cabine à capot munie de fenêtres arrière;
- (b) Siège du conducteur d'un siège du conducteur avec appuie-tête intégré et à suspension pneumatique, recouvert de panneaux de tissu et muni d'une ceinture de sécurité rétractable à trois points de fixation;
- (c) Siège du passager d'un siège du passager avec appuie-tête intégré et à suspension pneumatique, recouvert de panneaux de tissu et muni d'une ceinture de sécurité rétractable à trois points de fixation;
- (d) **Rétroviseurs** de deux robustes rétroviseurs aérodynamiques chauffants à commande électrique. Chaque rétroviseur <u>doit</u> comprendre une section convexe. Le verre réfléchissant des rétroviseurs <u>doit</u> être réglable depuis l'intérieur de la cabine, être remplaçable et comprendre un élément chauffant;

Nota: Les dimensions des rétroviseurs West Coast suivantes sont fournies à titre indicatif: 15 cm sur 40 cm (6 po sur 16 po). Les dimensions des miroirs convexes suivantes sont fournies à titre indicatif: 20 cm (8 po) de diamètre.

- (e) Pare-soleil de deux pare-soleil intérieurs basculants et pivotants;
- (f) Revêtement de siège foncé;
- (g) Crochets à vêtement;
- (h) Tapis de tapis imperméables et amovibles pour faciliter le nettoyage;
- (i) Accoudoirs au minimum des accoudoirs moulés sur les deux portes, et un accoudoir par siège;
- (j) Isolation de qualité supérieure d'une cabine très bien isolée, plancher compris;
- (k) Climatisation d'un climatiseur installé à l'usine;
- (1) Accessoires améliorant la visibilité d'un hublot situé dans la partie inférieure avant de la porte droite de la cabine OU d'un miroir orienté vers le bas fixé sur la partie supérieure de la porte droite de la cabine;
- (m) Vitres et serrures électriques d'une vitre et d'une serrure électriques dans chacune des deux portes;
- (n) Garniture de la garniture intérieure standard du fabricant;
- (o) Appareil stéréo d'une radio AM/FM avec lecteur de CD;
- (p) Avertisseurs pneumatiques des avertisseurs pneumatiques. Si les avertisseurs pneumatiques sont montés sur le toit, des pare-neige doivent être fournis;
- (q) **Pare-brise teinté** d'un pare-brise teinté afin de réduire les effets du réchauffement par le soleil;
- (r) Pare-soleil extérieur d'un pare-soleil extérieur.
- 3.7.17 Commandes et instruments Le véhicule doit être doté :
- (a) Lave-glace d'un lave-glace électrique par pulvérisation;
- (b) **Essuie-glaces** d'essuie-glaces à balayage intermittent;
- (c) **Régulateur de vitesse** d'un régulateur de vitesse avec fonction de ralenti accéléré;
- (d) Compte-tours;
- (e) Compteur kilométrique;
- (f) Indicateur de température du liquide de refroidissement d'un indicateur de température du liquide de refroidissement avec avertisseur en cas de température élevée;
- (g) Indicateur de température de la boîte de vitesses d'un indicateur de température de la boîte de vitesses avec avertisseur en cas de température élevée;

- (h) Indicateur de pression d'huile d'un indicateur de pression d'huile avec avertisseur en cas de basse pression d'huile;
- (i) Compteur d'électricité d'un voltmètre ou d'un ampèremètre;
- (j) Indicateur de pression d'air d'un indicateur de basse pression d'air;
- (k) Avertisseur de marche arrière;
- (1) Indicateur de verrouillage de différentiel;
- (m) Indicateur de prise de force d'un indicateur de fonctionnement de la prise de force.
- **3.7.18** Système électrique Le véhicule  $\underline{doit}$  être pourvu de feux à **DEL** (voir la définition au paragraphe 1.2.1 (f)). Le système électrique  $\underline{doit}$  comporter :
- (a) des phares halogènes;
- (b) des feux de gabarit, des feux de freinage, des clignotants et des feux arrière qui sont conformes au Code de la route;
- (c) une protection de circuit Tous les circuits protégés contre les surcharges;
- (d) **une isolation électrique** Des passe-câbles isolants doivent être utilisés dans les endroits où le filage traverse des pièces de métal;
- (e) des feux clignotants jaunes un feu clignotant jaune doit être monté des deux côtés du toit de la cabine ou du pare-pierres, selon le cas. Le faisceau lumineux <u>doit</u> être concentré et verrouillé à un angle variant entre 4 et 10 degrés au-dessus de l'horizontale.
- **3.7.19** <u>Alternateur</u> En sortie, l'alternateur <u>doit</u> produire à courant d'au moins 200 ampères.
- 3.7.20 <u>Batteries</u> Le véhicule <u>doit</u> être doté de batteries sans entretien qui <u>doivent</u> produire au moins 2 500 ampères lors d'un démarrage à froid.
- **3.7.21** <u>Vérin de levage</u> Le véhicule (pour tous les points) <u>doit</u> être doté d'un vérin de levage hydraulique télescopique. Le vérin de levage <u>doit</u> :
- (a) Force de levage produire une force de levage suffisante sur la benne chargée au début du levage à une pression hydraulique ne dépassant pas 80 % de la pression nominale du système;
- (b) **Angle de basculement** avoir un angle de basculement nominal de 50 ±2 degrés;
- (c) Commande du vérin de levage avoir une commande de vérin de levage dans la cabine afin de lever et d'abaisser la benne. Cette commande <u>doit</u> être séparée de toute autre commande pour le chasse-neige ou l'épandeur;
- (d) **Fonctionnement en mouvement** pouvoir être actionné pendant que le camion est en mouvement;

- (e) **Dispositif de protection contre la surpression** être doté d'un dispositif de protection contre la surpression afin d'empêcher la surcharge du système hydraulique lorsque le vérin de levage est en fin de course;
- (f) **Dispositif de sécurité** être doté d'un mécanisme empêchant la benne de basculer au-delà de la limite de conception;
- (g) **Graissage** comprendre des raccords graisseurs sur les joints universels, les joints coulissants et les paliers relais intermédiaires nécessitant être graissés;
- (h) Tige nitrurée avoir une tige hydraulique nitrurée.
- 3.7.22 Matériel divers Le véhicule doit être muni des composants suivants :
- (a) Supports de plaque d'immatriculation à l'avant et à l'arrière. La plaque d'immatriculation arrière  $doit^{(E)}$  être éclairée;
- (b) Bavettes garde-boue à l'avant et à l'arrière. Les bavettes garde-boue arrière doivent être fixées à la benne;
- (c) Crochets de remorquage Des crochets de remorquage doivent être montés à l'avant et à l'arrière. Les crochets et leurs supports doivent être assez résistants pour permettre la récupération du véhicule;
- (d) Crochet d'attelage et commande de frein de remorque Un crochet d'attelage double et une commande de frein de remorque. La commande de frein de remorque <u>doit</u>(E) être montée dans la cabine sur la colonne de direction ou à proximité. Le crochet d'attelage <u>doit</u> avoir les caractéristiques suivantes :
  - (i) Le crochet d'attelage <u>doit</u> résister à une charge verticale minimale de 4 445 kg (9 800 lb) et à un poids tractable brut de 20 412 kg (45 000 lb). Les chapes de remorquage de la chaîne de sécurité <u>doivent</u> avoir une capacité équivalente à au moins 4 563 kg (10 000 lb) de traction sur le timon d'attelage et être posées des deux côtés du crochet d'attelage;
    - Nota : La marque et le modèle de crochet d'attelage suivants sont donnés à titre indicatif : robuste crochet à pivot de marque Holland, modèle PH 760, avec chapes de remorquage TH-850 pour chaînes de sécurité.
  - (ii) S'il est nécessaire d'installer une plaque pour monter le crochet d'attelage, la plaque <u>doit</u> être en acier. Une analyse de contraintes <u>doit</u> être effectuée pour confirmer la capacité de la plaque à supporter la charge remorquée maximale mentionnée dans les TABLEAUX DES CAPACITÉS DE LA CONFIGURATION. Le résultat de l'analyse <u>doit</u> être fourni sur demande à l'Autorité technique. Un schéma unifilaire illustrant la conception de la plaque <u>doit</u> être fourni sur demande à l'Autorité technique. Le schéma unifilaire <u>doit</u> illustrer l'emplacement des pièces suivantes :

- 1. La plaque d'immatriculation;
- 2. L'élément protecteur et la DEL d'éclairage de plaque d'immatriculation;
- 3. Les deux arceaux;
- 4. Les prises pour conduites d'air (têtes d'accouplement factices attachées à une chaîne);
- 5. Prise de remorque à sept broches dont connexion pour système ABS.
- 6. Réceptacle pour prise de remorque Inutile d'installer un tel réceptacle dans le cas de cette configuration.

Le schéma unifilaire de la plaque du crochet d'attelage suivant est fourni uniquement à titre indicatif.

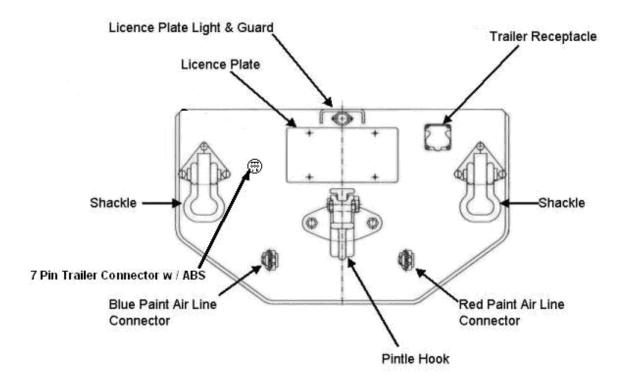


Figure 1 : Plaque du crochet d'attelage

Licence Plate Light & Guard	Élément protecteur et feu d'éclairage de la
	plaque d'immatriculation
Licence Plate	Plaque d'immatriculation
Shackle	Arceau
7 Pin Trailer Connector w/ ABS	Prise de remorque à sept broches dont
	connexion pour système ABS.
Blue Paint Air Line Connector	Raccord pour conduite pneumatique (bleue)
Trailer Receptacle	Réceptacle pour prise de remorque
Shackle	Arceau

Red Paint Air Line Connector	Raccord pour conduite pneumatique (rouge)
Pintle Hook	Crochet d'attelage

- **3.7.23** <u>Peinture</u> La procédure de peinture suivante  $\underline{doit}^{(E)}$  être utilisée pour le véhicule, y compris pour le châssis de la cabine et pour les systèmes des versions, selon le cas.
- (a) Méthode de peinture du fabricant Peinture appliquée conformément aux recommandations du fabricant de la peinture et aux meilleures procédures de production du fabricant, afin de produire un fini durable et une apparence lisse, sans gouttes, coulures ni peau d'orange;
- (b) **Traitement au phosphate** Tous les métaux ferreux doivent recevoir d'abord un traitement au phosphate et un apprêt ou un système de revêtement électrique, puis au moins une couche de peinture et un vernis clair.
- **3.7.24** <u>Couleur de la peinture</u> Le véhicule doit être peint en jaune très visible. Les composants du châssis peuvent être peints de la couleur standard du fabricant. Les chasse-neige <u>doivent</u> être peints de la couleur standard du fabricant.
- **3.7.25** Protection contre la corrosion Le véhicule <u>doit</u> être traité de la manière suivante :
- (a) Traitement antirouille Un traitement antirouille doit être effectué en plus du traitement antirouille standard réalisé à l'usine. Le traitement doit normalement être effectué au cours de la première année de mise en service du véhicule. La date du traitement sera fixée par l'autorité technique afin d'optimiser les avantages saisonniers de la prévention de la corrosion. S'il n'est pas exigé avant la livraison, un certificat prépayé autorisant le traitement dans un point de vente du marché secondaire doit être fourni avec le véhicule.
- (b) **Antirouille** toutes les surfaces métalliques traitées à l'aide d'une pellicule huileuse antirouille ayant les propriétés suivantes :
  - (i) Hydrofuge;
  - (ii) Pénétrant par capillarité;
  - (iii) Faible teneur en solvant;
  - (iv) Compatible avec les caoutchoucs, les plastiques et autres matériaux utilisés dans le domaine de la construction automobile;
  - (v) Non toxique;
  - (vi) Égouttement minimal.
- (c) Essai d'endurance au brouillard salin Preuve écrite d'une certification d'essai d'endurance au brouillard salin ASTM B117 de douze heures par un laboratoire d'essais indépendant. Les produits Krown Rust Control et Rust Check ont été certifiés précédemment, donc aucune preuve n'est requise;
- (d) Zones d'application L'application comprend, sans s'y limiter, le

- dessous des garde-boue et du capot, les sections fermées et caissonnées, les joints, les couvre-joints, les fentes, les points de soudure, le soubassement et les supports extérieurs à découvert;
- (e) **Documents concernant la garantie** Une décalcomanie et les papiers de garantie accompagnant chaque véhicule;
- (f) Disponibilité Le système de protection contre la corrosion <u>doit</u> être disponible à grande échelle au Canada ou par le biais de services mobiles.

Nota: Les systèmes de protection contre la corrosion suivants sont fournis à titre indicatif: produits Krown Rust Kontrol ou Rust Check.

#### 3.7.26 Matériaux inoxydables - Le véhicule doit :

- (a) **Rivets** être fabriqué à l'aide de dispositifs de fixation en laiton noirci par oxydation et de plastique, ainsi que de rivets en aluminium galvanisé par immersion à chaud, plaqués zinc ou en acier inoxydable;
- (b) **Conception anticorrosion** être conçu de manière à prévenir la corrosion galvanique.

#### 3.7.27 Lubrifiants, liquides hydrauliques et raccords :

- (a) Les essieux, la boîte de vitesses et les différentiels <u>\_</u> être fournis avec du lubrifiant synthétique. Le lubrifiant synthétique <u>doit</u> être approuvé par le fabricant des composantes et fourni par l'équipementier;
- (b) Le véhicule <u>doit</u> fonctionner de manière satisfaisante à l'aide des lubrifiants de canalisation d'approvisionnement des Forces canadiennes, y compris les lubrifiants synthétiques. Cela comprend les lubrifiants 15W40 et SAE 75W90. Les circuits hydrauliques du véhicule <u>doivent(E)</u> fonctionner à l'aide de DEXRON III.
- **3.7.28** <u>Identification</u> Les renseignements suivants <u>doivent $^{(E)}$ </u> être apposés de façon permanente à un endroit bien en vue et protégé.
- (a) **Identifiants du fabricant** Le nom du constructeur, le numéro de modèle, numéro de série et l'année modèle;
- (b) Les poids nominaux Le PNBV, le PTMC et les PTMSE (selon le cas).
- **3.7.29** Plaques de mise en garde et de consignes Le véhicule doit<sup>(E)</sup> être muni de plaques d'avertissement et de consignes relatives à l'utilisation de l'équipement, conformément à la norme SAE J115. Les plaques doivent être posées bien à la vue du conducteur et être bilingues (français et anglais) ou, dans la mesure du possible, faire appel à des symboles graphiques, comme le stipule la norme SAE J1362.

#### 4. Options de variante d'équipement -

**4.1** Option 2 - Benne (s'applique au point II) - Comme l'indique le <u>tableau</u> <u>récapitulatif des exigences</u>, le véhicule <u>doit</u> être équipé d'une benne pouvant recevoir un volume d'eau nominal de 6,88  $m^3$  (9  $vg^3$ ). La benne <u>doit</u> :

- (a) Hauteur avoir une hauteur nominale comprise entre 66 cm et 102 cm (26 po et 40 po). Cependant, la hauteur de la paroi latérale au-dessus du niveau du sol ne doit pas dépasser 2,59 m (102 po);
- (b) **Largeur** avoir une largeur nominale comprise entre 213 cm à 234 cm (84 po à 92 po);
- (c) Panneaux avoir des panneaux avant et des panneaux latéraux. Les panneaux  $\underline{doivent}^{(E)}$  être faits d'acier HARDOX 450 de 4,5 mm (3/16-po). Les arceaux  $\underline{doivent}^{(E)}$  être inclinés afin d'empêcher l'accumulation de matériel corrosif;
- (d) **Plancher** avoir un plancher soutenu par au moins deux longs longerons et deux longues traverses; Le plancher  $\underline{doit}^{(E)}$  fait d'acier HARDOX 450 de 6,3 mm (1/4-po);
- (e) Hayon comprendre un hayon à double effet conçu pour s'ouvrir par le haut et par le bas à l'aide d'un loquet à hayon. Le hayon <u>doit</u><sup>(E)</sup> être fait d'acier HARDOX 450 de 6,3 mm (1/4-po). Des chaînes d'épandage et de déversement <u>doivent</u> être fournies. Le hayon <u>doit</u><sup>(E)</sup> être à commande pneumatique et l'interrupteur de commande doit être placé dans la cabine;
- (f) **Espace pour chaînes antidérapantes** comporter un espace pour chaînes antidérapantes;
- (g) **Pare-pierres** comporter un demi-pare-pierres standard du fabricant renforcé pour éviter qu'il ne se déforme;
- (h) Barre de sûreté comprendre une barre de sûreté (peinte d'une couleur très visible) conçue pour maintenir la benne en position levée pendant la maintenance;
- (i) **Dispositif de recouvrement** comprendre un dispositif de recouvrement entièrement rétractable à commande électrique ou pneumatique placée dans la cabine;
- (j) **Réflecteurs** comprendre des réflecteurs fixés à l'arrière et sur les côtés de la benne;
- (k) Dispositifs d'éclairage comprendre des clignotants à DEL, des feux arrière à DEL, des feux de freinage à DEL et des feux de gabarit à DEL scellés et encastrés à l'arrière de la benne. Ces feux <u>doivent</u> être branchés de façon à fonctionner simultanément avec le système d'éclairage du véhicule;
- (1) Peinture être peinte de la même couleur que le véhicule;
- (m) Benne soudée être à soudure continue;
- (n) Échelle latérale être dotée d'une échelle pliante placée du côté avant gauche. Les barreaux <u>doivent</u> être fabriqués dans un matériau antidérapant;

- (o) **Tablier -** être munie d'un tablier placé à l'arrière pour décharger les matériaux plus loin du véhicule.
- **4.2** Option 3 Benne (s'applique au point IV) Comme l'indique le <u>tableau récapitulatif des exigences</u>, le véhicule <u>doit</u> être équipé d'une benne pouvant recevoir un volume d'eau nominal de 10,7  $\overline{m}^3$  (14  $vg^3)$ . La benne <u>doit</u> avoir les caractéristiques énumérées aux points 4.1(a)à 4.1(o) inclusivement.
- 4.3 Option 4 Benne basculante s'applique au point V) de  $16.82 \text{ m}^3$  ( $20 \text{ vg}^3$ ) comme l'indique le <u>tableau récapitulatif des exigences</u>, le véhicule <u>doit</u> être équipé d'une benne basculante de  $16.82 \text{ m}^3$  ( $20 \text{ vg}^3$ ). La benne basculante <u>doit</u> avoir une longueur nominale de 6.25 m (20.5 pi). La benne basculante <u>doit</u> être conforme aux articles 4.1 a) à 4.1 o), inclusivement. Le véhicule **doit** être muni d'un vibrateur électrique robuste.
- 4.4 Option 5 Benne avec épandeur (s'applique au point I) Comme l'indique le tableau récapitulatif des exigences, le véhicule doit être équipé d'une benne pouvant recevoir un volume d'eau nominal de 3,97 m³ (5 vg³). La benne avec épandeur doit permettre d'épandre durant l'hiver un agrégat (p. ex., urée, sel et sable) à l'avant des roues arrière du véhicule. L'épandeur ne doit pas nuire à l'épandage de matériaux à l'arrière du véhicule en mode de benne classique. La benne avec épandeur doit :
- (a) **Propriétés de la benne** avoir les caractéristiques énumérées aux points **4.1(a)** à **4.1(o)** inclusivement;
- (b) **Coque de déversement par le côté** comprendre une coque de déversement par le côté interne pour l'épandage. Les conduites de graissage des charnières <u>doivent</u>(E) passer à l'extérieur des longerons pour que le graissage soit facile à faire;
- (c) Résistance avoir les panneaux avant, latéraux et du hayon faits d'acier à haute résistance à la traction d'au moins 3 mm (calibre 10). Les arceaux <u>doivent</u> être inclinés afin d'empêcher l'accumulation de matériel corrosif;
- (d) Convoyeur comprendre un convoyeur à chaîne afin d'envoyer les agrégats au dispositif de rotation et à la chute avant. Le convoyeur doit<sup>(E)</sup> être tendu par des dispositifs actionnés par de la graisse;
- (e) Plancher du convoyeur avoir le plancher du convoyeur, le dispositif de recouvrement du convoyeur et le plancher de la benne basculante faits d'acier à haute résistance à la traction d'au moins 6,3 mm (1/4 po) et être soutenu par au moins deux longues pièces;
- (f) Chute à revêtement en polymère comprendre une chute à revêtement en polymère et un dispositif de rotation convenant à plusieurs matériaux fixés au coin avant gauche de la benne;
- (g) **Projecteur** comporter un projecteur à DEL blanche servant à éclairer le dispositif de rotation. Le projecteur <u>doit</u> être commandé par un interrupteur identifié séparément dans la cabine, à moins qu'il

- s'allume automatiquement lorsque le dispositif de rotation est mis en marche;
- (h) Système de commande comprendre un système de commande d'épandeur électronique qui est commandé à partir de la cabine. Le système de commande  $doit^{(E)}$  être un système Dickie-John qui comprend :
  - (i) un dispositif de dosage de la vitesse du convoyeur;
  - (ii) un dispositif de dosage de la vitesse du dispositif de rotation;
  - (iii) un capteur de vitesse d'application électronique;
  - (iv) un capteur électronique mesurant la vitesse du véhicule;
  - (v) une alarme et un dispositif de commande de console de type numérique;
- (i) Tamis comporter un tamis servant à briser le sel chargé dans la benne.
- 4.5 Option 6 Benne avec épandeur (s'applique au point III) Comme l'indique le <u>tableau récapitulatif des exigences</u>, le véhicule <u>doit</u> être équipé d'une benne pouvant recevoir un volume d'eau nominal de 9,17 m³ (12 vg³). La benne <u>doit</u> avoir les caractéristiques énumérées aux points 4.4(a)à 4.4(i) inclusivement.
- **4.6** Option 7 Structure et attelage avant (s'applique aux points I, II et III)- Comme l'indique le <u>tableau récapitulatif des exigences</u>, le véhicule <u>doit</u> être équipé d'une structure et d'un attelage avant qui <u>doivent</u> avoir les caractéristiques suivantes :
- (a) Installation rapide De type à installation rapide en position abaissée avec mécanisme basculant motorisé avec dispositif de commande dans la cabine, dans le cas des camions dotés d'un capot qui s'ouvre par l'avant;
- (b) Raccords à débranchement rapide Avoir des conduites hydrauliques dotées de raccords à débranchement rapide. Tous les raccords doivent être munis d'un bouchon en caoutchouc;
- (c) **Mécanisme de pivotement** Comporter un mécanisme entièrement hydraulique permettant d'orienter le chasse-neige de droite à gauche pendant le déneigement;
- (d) Vérins placés obliquement Comporter des vérins d'un diamètre adéquat, placés obliquement et protégés contre les coups par un clapet amortisseur;
- (e) **Vérin de levage assisté** Comporter un vérin de levage assisté ayant un diamètre adéquat;
- (f) Tige nitrurée Avoir des tiges hydrauliques nitrurées;

- (g) **Plaque oscillante** Comporter une plaque oscillante renforcée qui permet au chasse-neige de suivre les contours de la route;
- (h) **Dispositif de mise à niveau automatique** Comporter un dispositif de mise à niveau automatique destiné à maintenir le bord racleur du chasse-neige parallèle à la chaussée, lorsque le chasse-neige se trouve en position de transport;
- (i) Plaques de soutien avant Comporter des plaques de soutien avant en acier d'une épaisseur minimale de 13 mm (1/2 po), qui sont reculées le plus loin possible sur les longerons de cadre de châssis pour apporter un soutien optimal;
- (j) **Phares** Comporter des phares quartz-halogène rectangulaires fixés sur des amortisseurs en caoutchouc et accompagnés de feux directionnels intégrés placés de façon à augmenter l'éclairage lors du déneigement et à éclairer la zone avant lorsque le chasse-neige est relevé.
- 4.7 <u>Option 8</u> <u>Chasse-neige non réversible</u> (s'applique aux points III) Comme l'indique le <u>tableau récapitulatif des exigences</u>, le véhicule <u>doit</u> être équipé d'un chasse-neige non réversible. Le chasse-neige *doit* :
- (a) être muni d'un dispositif à lame polymatériau à courbe constante qui comprend un support horizontal supérieur, un support horizontal inférieur et des arceaux verticaux. La lame <u>doit</u> être réglable pour permettre de lui donner divers angles d'attaque et avoir les dimensions nominales suivantes :
  - (i) Hauteur du nez 81 cm (32 po);
  - (ii) Hauteur de décharge 157 cm (62 po);
  - (iii) Longueur hors tout 3,35 m (11 pi);
  - (iv) Voie de nettoyage 2,7 m (9 pi);
  - (v) Une épaisseur de la lame de 4,7 mm (3/16 po) ou 9,5 mm (3/8 po). Si une lame de 4,76 mm est fournie, la lame doit être construite au minimum d'acier à haute résistance 180 000 lb/po<sup>2</sup>;
- (b) être doté d'un mécanisme fonctionnant par compression qui permet d'amortir les chocs de la route;
- (c) être pourvu d'une lame multisection en acier carburé;
- (d) comprendre au moins deux patins de lame;
- (e) comporter deux sabots de patin réglables en hauteur;
- (f) être muni, à chacune des extrémités de la lame, d'un marqueur d'une couleur très visible;
- (g) être équipé d'un **système de régulation d'assiette à l'azote**. Le système **doit** être branché sur le vérin de levage, de manière à amortir les

chocs que subissent l'essieu avant, la suspension et le châssis du camion, lorsque le chasse-neige est en position de transport. Ce système permet d'accroître la stabilité du camion durant le fonctionnement du chasse-neige.

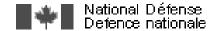
- **4.8** Option 9 Chasse-neige réversible (s'applique au point I et II) Comme l'indique le <u>tableau récapitulatif des exigences</u>, le véhicule <u>doit</u> être équipé d'un chasse-neige de 3,3 m (11 pi). Le chasse-neige **doit** :
- (a) être muni d'un dispositif à lame polymatériau à courbe constante qui permet de rouler à grande vitesse et comprend un support horizontal supérieur, un support horizontal inférieur et des arceaux verticaux. La lame <u>doit</u>(E) être réglable pour permettre de lui donner divers angles d'attaque et doit(E) avoir les dimensions nominales suivantes :
  - (i) Hauteur du nez 106 cm (42 po);
  - (ii) Longueur hors tout 3,35 m (11 pi);
  - (iii) Une épaisseur de la lame de 4,7 mm (3/16 po) ou 9,5 mm (3/8 po). Si une lame de 4,76 mm est fournie, la lame doit être construite au minimum d'acier à haute résistance 180 000 lb/po²;
- (b) être doté d'un bord racleur à déplacement par compression et d'une lame multisection en acier carburé;
- (c) comprendre au moins deux patins de lame;
- (d) être muni de deux patins de glissement réglables en hauteur;
- (e) être équipé, à chacune des extrémités de la lame, de patins de virage en acier résistants à l'abrasion;
- (f) être muni d'un marqueur droit et gauche;
- (g) être équipé d'un <u>système de régulation d'assiette à l'azote</u>. Le système <u>doit</u> être branché sur le vérin de levage, de manière à amortir les chocs que subissent l'essieu avant, la suspension et le châssis du camion, lorsque le chasse-neige est en position de transport. Ce système permet d'accroître la stabilité du camion durant le fonctionnement du chasse-neige.
- **4.9** Option 10 Chasse-neige latéral (s'applique au point II et  $\overline{\text{III}}$ ) Comme l'indique le <u>tableau récapitulatif des exigences</u>, le véhicule <u>doit</u> être équipé d'un chasse-neige latéral. Le chasse-neige latéral <u>doit</u> :
- (a) **Lame** être muni d'un dispositif à lame polymatériau à courbe constante qui comprend un support horizontal supérieur, un support horizontal inférieur et des arceaux verticaux;
- (b) Aménagement de banquettes pouvoir effectuer des opérations limitées d'aménagement de banquettes à une hauteur horizontale minimale de 25 cm (10 po);

- (c) **Dimensions** avoir les dimensions nominales suivantes :
  - (i) Hauteur à l'extrémité avant 76 cm (30 po);
  - (ii) Hauteur à l'extrémité de décharge 96 cm (38 po);
  - (iii) Longueur hors tout 3,35 m (11 pi);
  - (iv) Une épaisseur de la lame de 4,7 mm (3/16 po) ou 9,5 mm (3/8 po). Si une lame de 4,76 mm est fournie, la lame doit être construite au minimum d'acier à haute résistance 180 000 lb/po²;
- (d) Bord racleur au carbure être doté d'un bord racleur au carbure;
- (e) **Interférence avec le chasse-neige avant** ne pas gêner le fonctionnement du chasse-neige avant;
- (f) Interférence avec la benne ne pas gêner le fonctionnement de la benne;
- (g) Interférence avec l'ouverture du capot du moteur ne pas interférer avec l'ouverture du capot du moteur ou être conçu afin qu'une personne puisse facilement et en toute sécurité manipuler le système pour ouvrir le capot. Une ouverture unique sur le côté conducteur (portière) permettant un accès au moteur pour effectuer l'entretien, les vérifications, y compris le remplacement des filtres à air (sans avoir à lever le capot) serait acceptable;
- (h) Chevauchement chevaucher la voie de nettoyage du chasse-neige avant, pour faire en sorte qu'un monticule de neige ne reste pas entre le chasse-neige avant et le chasse-neige latéral;
- (i) Supports de montage rapide être doté de supports avant et arrière permettant de monter et de démonter rapidement la structure de soutien et le chasse-neige. Lorsque le camion est doté d'un capot qui bascule vers l'avant, le support avant ne doit pas gêner l'ouverture du capot;
- (j) **Mécanisme de levage hydraulique** comporter un mécanisme hydraulique de levage et d'abaissement;
- (k) Position de la lame pendant le transport être conçue de telle manière que le conducteur soit en mesure de voir par la fenêtre de droite, lorsque la lame est relevée;
- (1) **Angle d'attaque** être muni d'un bras hydraulique réglable permettant de faire varier l'angle de la lame par rapport au véhicule;
- (m) **Chaîne de sécurité** être doté d'une chaîne de sécurité permettant de retenir le nez du chasse-neige en cas de rupture;
- (n) Chaîne de sécurité en position arrimée être pourvu d'une chaîne de sécurité permettant de fixer le chasse-neige lorsque celui-ci est en position arrimée;

- (o) Protection contre les chocs de la route comporter un mécanisme fonctionnant par compression qui permet d'amortir les chocs de la route;
- (p) Raccords à débranchement rapide avoir des conduites hydrauliques dotées de raccords à débranchement rapide;
- (q) **Projecteur** être doté d'un support arrière équipé d'un projecteur à lumière blanche monté sur un dispositif de fixation réglable. Le projecteur <u>doit</u> être commandé à l'aide d'un interrupteur placé sur le tableau de bord;
- (r) Rétroviseur convexe être doté d'un rétroviseur convexe monté sur l'aile droite ou le support de droite, pour permettre de voir le chasse-neige;
- (s) Tige nitrurée avoir des tiges hydrauliques nitrurées;
- (t) **Marqueurs de visibilité** être muni, à chacune des extrémités du chasse-neige, d'un marqueur d'une couleur visible.
- 5. Renseignements sur les livrables L'entrepreneur doit fournir les renseignements sur les livrables conformément aux termes du contrat.
- 5.1 <u>Manuels du matériel</u> Les manuels relatifs au groupe motopropulseur, comme le moteur, la boîte de vitesses, les essieux et les différentiels <u>doivent</u> être fournis avec les manuels relatifs au châssis (manuels fournis par les fabricants des composants). Les manuels suivants <u>doivent</u> également être fournis :
- (a) Manuels du conducteur et du propriétaire Les manuels du conducteur doivent être fournis sous la forme d'un document bilingue ou de 2 manuels placés dans un seul cartable (l'un en anglais, l'autre en français). Un exemplaire papier du manuel du conducteur doit accompagner chaque véhicule livré;
- (b) <u>Manuels sur les pièces</u> Les manuels sur les pièces <u>doivent</u> être en anglais (une traduction en français est souhaitable);
- (c) <u>Manuel de maintenance (réparation en atelier)</u> Le manuel de maintenance (réparation en atelier) <u>doit</u> être en anglais (une traduction en français est souhaitable);
- (d) Des manuels sur CD-ROM, sur DVD-ROM ou en ligne sont acceptables. Les manuels du conducteur <u>doivent</u> être fournis tel qu'il est indiqué au paragraphe 5.1 (a);
- (e) Manuels de l'équipement des versions L'équipement des versions n'est pas produit par le constructeur principal, mais est ajouté au véhicule. Cet équipement possède ses propres manuels. Ces manuels <u>doivent</u> comprendre :
  - (i) le mode d'emploi;
  - (ii) le manuel des pièces;

- (iii) le manuel de maintenance (réparation en atelier).
- (f) <u>Manuels échantillons</u> Un jeu de manuels échantillons comprenant tous les manuels mentionnés ci-dessus. Les manuels échantillons <u>doivent</u> être livrés à l'autorité technique 15 jours ouvrables avant la livraison des véhicules. Les manuels échantillons ne seront pas retournés. L'autorité technique approuvera les manuels ou formulera des commentaires connexes dans un délai de 30 jours;
- **5.2** Fiche technique L'entrepreneur <u>doit</u> fournir une fiche technique bilingue (anglais/français) à l'autorité technique pour chacun des modèles de véhicule fourni. L'entrepreneur <u>doit</u> remplir la fiche technique en inscrivant les données nécessaires et en ajoutant une image électronique dans un gabarit de fiche technique fourni par l'autorité technique.
- **5.3** Photographies L'entrepreneur <u>doit</u> fournir à l'autorité technique deux (2) photographies numériques de chaque véhicule terminé, une vue trois-quarts avant de la gauche et une vue trois-quarts arrière de la droite. Toutes les photos <u>doivent</u> avoir un fond clair non encombré. Les photographies <u>doivent</u> avoir une grosseur minimale de 4 mégapixels
- 5.4 <u>Lettre de garantie</u> L'entrepreneur <u>doit</u> fournir une copie de la lettre de garantie bilingue (anglais et français) remplie avec chaque véhicule expédié, dans le format approuvé par l'autorité technique. L'entrepreneur <u>doit</u> envoyer, au moment de l'expédition, un exemplaire de la lettre d'avis de garantie remplie à l'autorité technique pour chaque véhicule fourni. Une copie de la lettre de garantie <u>doit</u> être envoyée sous forme électronique à l'autorité technique.
- 5.5 <u>Fiche du constructeur</u> L'entrepreneur <u>doit</u> fournir une fiche du constructeur, ou l'équivalent, qui décrit les composants de la cabine et du châssis. Une copie de la fiche du constructeur <u>doit</u> accompagner chaque véhicule terminé jusqu'au point de livraison final. L'entrepreneur <u>doit</u> produire une liste supplémentaire pour tous les systèmes et toutes les composantes ne faisant pas partie de la chaîne de production et qui sont compris dans le contrat. La liste supplémentaire <u>doit</u> donner le nom de la composante ou du système et les coordonnées (nom et adresse) de l'entreprise chargée de poser cette composante ou ce système sur la cabine ou le châssis. Une copie de la fiche du constructeur et de la liste supplémentaire <u>doit</u> être envoyée dès que possible à l'autorité technique.
- 5.6 <u>Cours d'introduction</u> Un cours d'introduction <u>doit</u> être donné pour le véhicule au complet. Un représentant de l'entrepreneur <u>doit</u> donner au moins trois heures de cours d'introduction destinées aux conducteurs à un maximum de huit personnes, ainsi qu'au moins trois heures de cours d'introduction destinées aux personnes chargées de la maintenance à un maximum de huit personnes. Une preuve d'achèvement du cours d'introduction <u>doit</u> être donnée sous la forme d'un formulaire d'achèvement de cours d'introduction. Le formulaire <u>doit</u> être rempli et signé par un représentant autorisé. Le formulaire <u>doit</u> accompagner la facture. Pour les emplacements situés dans la province de Québec ou sur demande de l'autorité technique, les cours de familiarisation <u>doivent</u> être donnés dans les deux langues officielles du Canada. L'autorité technique fournira un gabarit de formulaire d'achèvement de cours d'introduction.
- 6. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- **6.1 Exigences relatives au système d'assurance de la qualité -** Le système d'assurance de la qualité <u>doit</u> être conforme aux clauses du manuels SACC telles qu'indiquées dans la demande de propositions et le contrat. L'entrepreneur <u>doit</u> être responsable du système d'assurance de la qualité. Le représentant en assurance de la qualité (RAQ) s'assurera que l'entrepreneur fournit un système d'assurance de la qualité.
- 6.2 Essais de rendement et de vérification Le premier véhicule de chaque configuration devant être livrée <u>doit</u> être examiné par l'entrepreneur, lequel doit faire des essais de rendement en situation réelle ou en situation équivalente de charge et de fonctionnement afin de s'assurer, point par poin t, de la conformité du véhicule aux exigences spécifiées. Le RAQ ou l'autorité technique peut assister à cet essai et faire fonctionner le véhicule suffisamment pour en évaluer la maniabilité. L'entrepreneur <u>doit</u> procéder à une pesée du véhicule entièrement équipé sur des balances certifiées et <u>doit</u> fournir le poids total réel, ainsi que les charges sur chacun des essieux.
- 6.2.1 Les autres véhicules <u>doivent</u> être mis à l'essai par l'entrepreneur, en charge ou à vide, afin de vérifier leur rendement et leur fonctionnement global.



#### Appendice "1"

#### CLASSE 8 CAMIONS LOURDS

#### QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques qui **doivent** être fournis aux fins de l'évaluation de la configuration ou des configurations du ou des véhicule(s) offert(s).

Lorsqu'une preuve de conformité est exigée dans l'un des paragraphes ci-dessous, une telle preuve doit être fournie pour chaque spécification et exigence de rendement énoncée dans le paragraphe en question.

Les soumissionnaires devraient indiquer l'information demandée, ainsi que le numéro de la page et le nom ou le titre du document où se trouve la preuve de conformité.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR	
Nom de l'entrepreneur:	
Date de la proposition:	
Substituts et solutions de remplacement  Des solutions de remplacement ou des substituts d'équipement sont-ils proposés comme équivalents?  OUI	] non [
Si oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les solutions de	

#### CLASSE 8 CAMIONS LOURDS

### QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

## Point I

TABLEAU 1 - CONFIGURATION A - CAMION 4 X 2 À ROUES JUMELÉES						
	PNBV	PTMSE AVANT	PTMSE	CHARGE UTILE	CHARGE	
			ARRIÈRE		REMORQUÉE	
POIDS NOMINAL (KG)				Point I		
(LB)						
				Remarque: La configuration A est équipée d'une benne de 3,97 m³ (5,2 vg³), d'un épandeur et d'un chasse- neige réversible.		
VITESSE MAXIMALE			1			
APTITUDE EN PENTE						
MRF DU CHÂSSIS (lb-po)						
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)	_	_	_	_		

Véhic	cule proposé - Marque	Modèle			
ARTIC	LES DE LA DESCRIPTION D'ACHAT				
3.3	Règlements sur la sécurité des véhicules - Preuve de conformité				
	Numéro d'accréditation MNS	·			
2.4					
3.4	Rendement - Preuve de conformité				
(C)	Analyse informatisée de prédiction du rendeme l'endroit suivant:	ent du véhicule se trouve à			
	Document :	_ Page :			
3.5	Poids nominaux - Preuve de conformité				
	Évaluation de la charge tractée	·			
	Poids nominaux se trouve à l'endroit suivant:				
	Document:	Page·			
3.7.1	Moteur - Preuve de conformité				
(d)	Puissance nominale				
	Les caractéristiques du moteur se trouvent à Document:	l'endroit suivant: Page: .			

3.7.2	Composants du moteur - Preuve de conformité					
	Information de composants du moteur se trouve à l'endroit suivant Document: Page:	at:				
3.7.4	Système de préchauffage alimenté par carburant - Preuve de conformité					
	Marque, modèle et capacité du système	·				
	Information de système de préchauffage alimenté par carburant se l'endroit suivant:  Document: Page:	e trouve à				
3.7.5	.5 <u>Réservoir de carburant</u>					
	Cap de rés. du carb.					
3.7.6	.6 Aides au démarrage par temps froid - Preuve de conformité					
(a)	Marque, modèle et capacité du chauffe-bloc					
	Information de chauffe-bloc se trouve à l'endroit suivant:  Document: Page:					
(d)	Marque et modèle du réchauffeur de carburant	<u> </u>				
	Information de réchauffeur de carburant se trouve à l'endroit se Document: Page:	uivant:				
3.7.7	.7 <u>Boîte de vit autom. (6 vit.)</u> - Preuve de conformité					
	Marque/modèle					
	Nombre de rapports					
	Information de boîte de vitesses se trouve à l'endroit suivant:  Document: Page:					
3.7.8	.8 Prise de force					
	Prise de force Marque & Modèle	·				
3.7.9	.9 <u>Système hydraulique</u> - Preuve de conformité					
	Information de système hydraulique se trouve à l'endroit suivan Document: Page:	t:				
3.7.10 <u>Direction</u> - Preuve de conformité						
	Système de direction se trouve à l'endroit suivant:  Document: Page:					

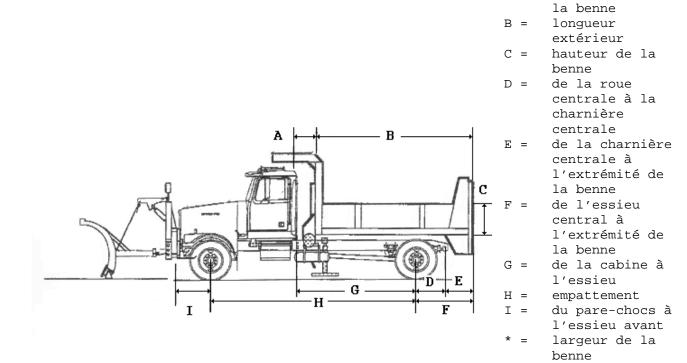
3.7.11 <u>Freins</u> - Preuve de conformité					
(d)	Taille du compresseur d'air				
(f)	Marque et modèle du dessiccateur d'air automatique				
	<pre>Information de freins se trouve Document:</pre>				
3.7.1	2 <u>Roues et pneus</u> - Preuve de con:	formité			
	Roue avant: Marque	Taille	_ Cap. nominale		
	Roue arrière: Marque	Taille	Cap. nominale		
	Pneus avant: Marque	Taille	Cap. nominale		
	Dessin de la bande de roulement				
	Pneus arrière: Marque	Taille	Cap. nominale		
	Dessin de la bande de roulement				
	Information de roues et pneus so Document:				
3.7.1	3 <u>Suspension</u> - Preuve de conform	ité			
	Avant Marque Mode	èle	Type		
	Avant Cote	·			
	Arrière Marque Mo	odèle	Type		
	Arrière Cote	·			
	Information de suspension se tro Document:	ouve à l'endroit s Page			
3.7.14 Essieux - Preuve de conformité					
	Avant Marque Mode	èle	_ Type		
	Avant Cote	·			
	Arrière Marque Mo	odèle	Type		
	Arrière Cote	·			
	Information d'Essieux se trouve Document:				

4.8	Option 9: Chasse-neige réversible	- Preuve de conformité
	Chasse-neige Marque	Modèle
	Information de Chasse-neige se tro Document:	ouve à l'endroit suivant Page:

#### Point I ANALYSE DE DISTRIBUTION DU POIDS

La configuration A est équipée d'une benne de 3,97 m³ (5,2 vg³), d'un épandeur et d'un chasse-neige réversible.

Une analyse de distribution du poids <u>doit</u> être effectuée pour vérifier la bonne charge par essieu pour un véhicule pleinement chargé en tenant compte de l'exigence obligatoire minimale en matière de poids techniques maximaux sous essieu, de poids nominal brut du véhicule et de charge utile, comme demandé à l'alinéa 1.3.



A	po	F	ро
В	ро	G	ро
С	po	н	po
D	ро	I	po
E	po	*	po
POIDS À VIDE DU VÉHICULE			_
Poids à vide de l'essieu avant			LB
Poids à vide de l'essieu arrière			LB
VÉHICULE COMPLÈTEMENT CHARGÉ			_
Charge utile			LB
Pourcentage de transfert de la char utile sur l'essieu avant	ge		%
Poids brut sur l'essieu (PBE) avant			LB
Poids brut sur l'essieu (PBE) arriè	re		LB
COTES DU CAMION			_
Poids nominal brut sur l'essieu (PN	BE)		
avant	DE /		LB
Poids nominal brut sur l'essieu (PN arrière	pr)		LB

de la cabine à

#### CLASSE 8 CAMIONS LOURDS

## QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

# Point II

TABLEAU 2	- CONFIGURATION				
	PNBV	PTMSE AVANT	PTMSE ARRIÈRE	CHARGE UTILE	CHARGE REMORQUÉE
POIDS NOMINAL (KG) (LB)				Point II  Remarque : La configuration B est équipée d'une benne de 6,88 m³ (9 vg³), d'un chasse-neige réversible et d'un chasse-neige latéral.	
VITESSE MAXIMALE					
APTITUDE EN PENTE					
ESPACEMENT DES ESSIEUX TANDEM					
MRF DU CHÂSSIS (lb-po)					
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)					

Véhic	cule proposé - Marque	- Modèle
ARTIC	CLES DE LA DESCRIPTION D'ACHAT	
3.3	Règlements sur la sécurité des véhicules -	Preuve de conformité
	Numéro d'accréditation MNS	·
3.4	Rendement - Preuve de conformité	
(c)	Analyse informatisée de prédiction du rend l'endroit suivant:	lement du véhicule se trouve à
	Document :	Page :
3.5	Poids nominaux - Preuve de conformité	
	Évaluation de la charge tractée	·
	Poids nominaux se trouve à l'endroit suiva Document:	
3.6	<u>Dimensions</u> - Preuve de conformité	
	Espacement Tandem	
	Espacement tandem se trouve à l'endroit su	
	Document:	Page:

3.7.1	<u>Moteur</u> - Preuve de conformité	
(d)	Puissance nominale	
	Les caractéristiques du moteur se trouvent à Document:	
3.7.2	Composants du moteur - Preuve de conformité	
	Information de composants du moteur se trouve Document:	
3.7.4	Système de préchauffage alimenté par carbura	<u>nt</u> - Preuve de conformité
	Marque, modèle et capacité du système	
	Information de système de préchauffage aliment l'endroit suivant:  Document:	
3.7.5	Réservoir de carburant	
	Cap de rés. du carb	
3.7.6	Aides au démarrage par temps froid - Preuve	de conformité
(a)	Marque, modèle et capacité du chauffe-bloc _	
	Information de chauffe-bloc se trouve à l'enc Document:	
(d)	Marque et modèle du réchauffeur de carburant	
	Information de réchauffeur de carburant se to Document:	
3.7.7	Boîte de vit autom. (6 vit.) - Preuve de con	formité
	Marque/modèle	·
	Nombre de rapports	
	Information de boîte de vitesses se trouve à Document:	l'endroit suivant:
3.7.8	Prise de force	
	PTO Marque & Modèle	·
3.7.9	Système hydraulique - Preuve de conformité	
	Information de système hydraulique se trouve Document:	_

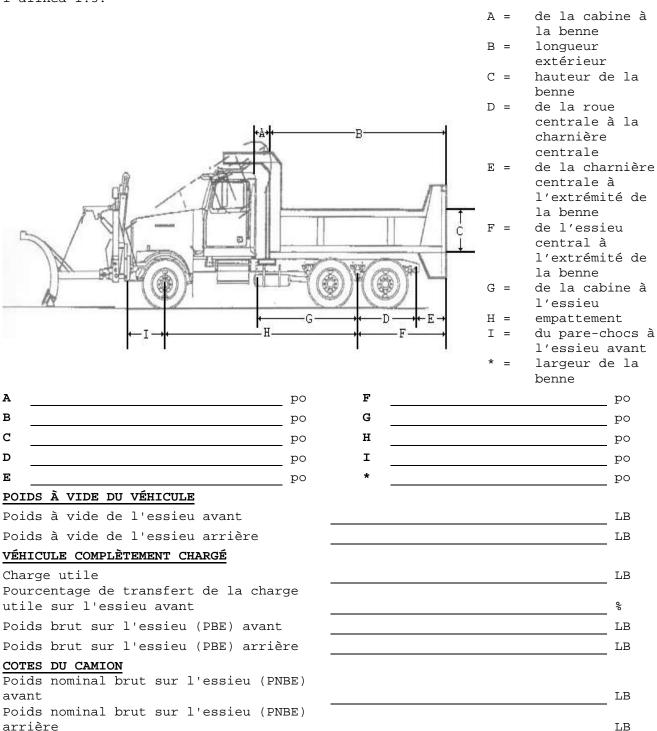
3.7.1	Direction - Preuve de conform	nité		
	Système de direction se trouve à l'endroit suivant:  Document: Page:			
3.7.1	1 <u>Freins</u> - Preuve de conformité	á		
(d)	Taille du compresseur d'air _			
(f)	Marque et modèle du dessiccate	eur d'air auton	natique	
	Information de freins se trouv Document:			
3.7.1	2 <u>Roues et pneus</u> - Preuve de co	onformité		
	Roue avant: Marque	Taille	Cap. nominale	
	Roue arrière: Marque	Taille	Cap. nominale	•
	Pneus avant: Marque	Taille	Cap. nominale	
	Dessin de la bande de roulemen	nt	·	
	Pneus arrière: Marque	Taille	Cap. nominale	
	Dessin de la bande de roulemen	nt	·	
	Information de roues et pneus Document:			
3.7.1	3 <u>Suspension</u> - Preuve de confo	rmité		
	Avant Marque Mo	odèle	Type	
	Avant Cote	·		
	Arrière Marque	Modèle	Type	
	Arrière Cote		_•	
	Information de suspension se to Document:			
3.7.1	4 <u>Essieux</u> - Preuve de conformit	:é		
	Avant Marque Mo	odèle	Type	
	Avant Cote			
	Arrière Marque	Modèle	Type	
	Arrière Cote		_•	
	Information d'Essieux se trouv Document:	ve à l'endroit	suivant:	

3.7.1	5 <u>Cadre du châssis</u> - Preuve	de conformité	
	Résistance de l'acier	·	
	Moment de résistance à la	Elexion	·
	Information de cadre du cha		
3.7.1	6 <u>Cabine</u> - Preuve de confor	nité	
	Information de la cabine se Document:		
3.7.1	7 Commandes et instruments	- Preuve de confo	rmité
	Information de commandes et Document:		
3.7.18	3 <u>Système électrique</u> - Preu	ve de conformité	
	Information de système électrone de système	<del>-</del>	
3.7.19	9 Alternateur		
	Puissance de l'alternateur	·	
3.7.20	Batteries		
	Batteries - Qty	Ampères au t	otal
3.7.2	1 <u>Hélitreuillage</u> - Preuve de	e conformité	
(a)	Force de levage	·	
	Information hélitreuillage Document:		
4.1	Option 2: Benne basculante	de 6,88 m³ (9 vg³	<u>)</u> - Preuve de conformité
	Marque Modè	Le	Capacité
	Information de benne bascu: Document:		
4.6	Option 7: Structure et atte	elage avant - Pre	uve de conformité
	Attelage Marque	Modèle	

	Information d'attelage se trouve à Document:	
4.8	Option 9: Chasse-neige réversible	- Preuve de conformité
	Chasse-neige Marque	Modèle
	Information de Chasse-neige se tro Document:	
4.9	Option 10: Chasse-neige latéral - :	Preuve de conformité
	Chasse-neige latéral Marque	Modèle
	Chasse-neige latéral information se	

#### Point II : ANALYSE DE DISTRIBUTION DU POIDS La configuration B est équipée d'une benne de 6,88 m³ (9 vg³), d'un chasse-neige réversible et d'un chasse-neige latéral.

Une analyse de distribution du poids <u>doit</u> être effectuée pour vérifier la bonne charge par essieu pour un véhicule pleinement chargé en tenant compte de l'exigence obligatoire minimale en matière de poids techniques maximaux sous essieu, de poids nominal brut du véhicule et de charge utile, comme demandé à l'alinéa 1.3.



#### CLASSE 8 CAMIONS LOURDS

## QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

# Point IV

TABLEAU	TABLEAU 4 - CONFIGURATION D - CAMION 6 X 4 À ROUES JUMELÉES					
	PNBV	PTMSE AVANT	PTMSE ARRIÈRE	ESSIEU RELEVABLE	CHARGE UTILE	CHARGE REMORQUÉE
POIDS NOMINAL (KG) (LB)				Si nécessaire pour assurer une bonne distributi on du poids	Point IV  Remarque : La configuration D est équipée d'une benne de 10,7 m³ (14 vg³).	
VITESSE MAXIMALE						
APTITUDE EN PENTE						
MRF DU CHÂSSIS (lb-po)						
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)						

Véhic	cule proposé - Marque	- Modèle
ARTIC	CLES DE LA DESCRIPTION D'ACHAT	
3.3	Règlements sur la sécurité des véhicules	- Preuve de conformité
	Numéro d'accréditation MNS	·
3.4	Rendement - Preuve de conformité	
(c)	Analyse informatisée de prédiction du rend l'endroit suivant:	dement du véhicule se trouve à
	Document :	Page :
3.5	<u>Poids nominaux</u> - Preuve de conformité	
	Évaluation de la charge tractée	·
	Poids nominaux se trouve à l'endroit suiva	

#### 3.6.1 Dimensions (cela s'applique aux véhicules munis d'un essieu relevable)

Espacement des essieux (SI UN ESSIEU RELEVABLE EST INSTALLÉ) Une analyse de la répartition du poids  $\underline{doit}$  être exécutée afin de vérifier que la charge par essieu est adéquate.

	// 9
	KL

- J = de l'essieu
   avant à
   l'essieu
   relevable
- K = de l'essieu
   relevable au
   premier essieu
   en tandem
- L = espacement entre les essieux en tandem

	00 0000 Et 860	8 83	8970	\$61	tandem
J _		cm	(po)		
K					
ь _					
3.7.1	<u>Moteur</u> - Preuve de conformi	ité			
(d)	Puissance nominale				
	Les caractéristiques du mot Document:				
3.7.2	2 <u>Composants du moteur</u> - Preu	ıve de	conf	ormité	
	Information de composants on Document:				
3.7.4	l Système de préchauffage ali	imenté	par	carbur	ant - Preuve de conformité
	Marque, modèle et capacité	du sy	rstème		
	Information de système de p	précha	uffag	e alim	enté par carburant se trouve à
	Document:				Page:
3.7.5	Réservoir de carburant				
	Cap de rés. du carb.				
3.7.6	Aides au démarrage par temp	es fro	<u> id</u> -	Preuve	de conformité
(a)	Marque, modèle et capacité	du ch	auffe	-bloc	
	Information de chauffe-bloc	c se t	rouve	à l'e	ndroit suivant:

	Document:		Page:
(d)	Marque et modèle du réchauffeur d	le carburant	
	Information de réchauffeur de car Document:		
3.7.7	Boîte de vit autom. (6 vit.) - Pr	euve de conf	formité
	Marque/modèle		·
	Nombre de rapports		·
	Information de boîte de vitesses Document:		
3.7.8	Prise de force		
	Prise de force Marque & Modèle		
	<del>-</del>		
3.7.9	Système hydraulique - Preuve de d	onformité	
	Information de système hydraulique Document:		
3.7.10	Direction - Preuve de conformité	i	
	Système de direction se trouve à Document:		
3.7.1	1 <u>Freins</u> - Preuve de conformité		
(d)	Taille du compresseur d'air		·
(f)	Marque et modèle du dessiccateur	d'air automa	tique
	Information de freins se trouve à Document:		
3.7.12	2 Roues et pneus - Preuve de confo	ormité	
	Roue avant: Marque Ta	ille	Cap. nominale .
	Roue arrière: Marque		
	Pneus avant: Marque	Taille	Cap. nominale
	Dessin de la bande de roulement _		
	Pneus arrière: Marque		
	Dessin de la bande de roulement _		<u>.</u>
	Information de roues et pneus se Document:		

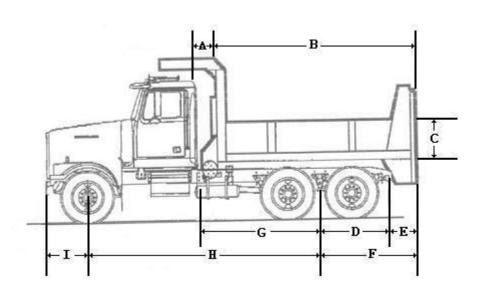
3.7.13 <u>Suspension</u> - Preuve	de conformité	
Avant Marque	Modèle	Type
Avant Cote		_•
Arrière Marque	Modèle	Туре
Arrière Cote		·
	nsion se trouve à l'e	
.7.14 <u>Essieux</u> - Preuve de	conformité	
Avant Marque	Modèle	Type
Avant Cote		_•
Arrière Marque	Modèle	Туре
Arrière Cote		·
	x se trouve à l'endro	
Cote		
Marque	Modèle	<u> </u>
Roue: Marque	Taille	Cap. nominale
Pneu: Marque	Taille	Cap. nominale
	relevable se trouve	à l'endroit suivant: Page:
7.15 <u>Cadre du châssis</u> -	Preuve de conformité	
Résistance de l'acie	er	
Moment de résistance	à la flexion	·
	du châssis se trouve	e à l'endroit suivant: Page:
.7.16 <u>Cabine</u> - Preuve de	conformité	
Information de la ca	bine se trouve à l'en	droit suivant:

3.7.17	7 Commandes et instruments - Preuve de conform	ité
	Information de commandes et instruments se tro	
3.7.18	8 <u>Système électrique</u> - Preuve de conformité	
	Information de système électrique information Document:	
3.7.19	9 <u>Alternateur</u>	
	Puissance de l'alternateur	
3.7.20	0 <u>Batteries</u>	
	Batteries - Qty Ampères au tota	al
3.7.21	1 <u>Hélitreuillage</u> - Preuve de conformité	
(a)	Force de levage	
	Information d'hélitreuillage se trouve à l'end Document:	
4.2	Option 3: Benne basculante de 10,7 m³ (14 vg³)	- Preuve de conformité
	Marque Modèle Ca	apacité
	Information de Benne basculante se trouve à l Document:	

#### Point IV : ANALYSE DE DISTRIBUTION DU POIDS

#### La configuration D est équipée d'une benne basculante de 10,7 m³ (14 vg³).

Une analyse de distribution du poids <u>doit</u> être effectuée pour vérifier la bonne charge par essieu pour un véhicule pleinement chargé en tenant compte de l'exigence obligatoire minimale en matière de poids techniques maximaux sous essieu, de poids nominal brut du véhicule et de charge utile, comme demandé à l'alinéa 1.3.



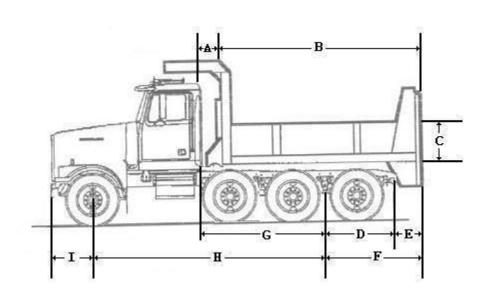
A =	de la cabine à la benne
B =	longueur
C =	extérieur hauteur de la
D =	benne de la roue centrale à la
E =	charnière centrale de la charnière centrale à
F =	l'extrémité de la benne de l'essieu central à l'extrémité de
G =	la benne de la cabine à l'essieu
H =	empattement
I =	du pare-chocs à l'essieu
	avant
* =	largeur de la

benne

A	po	F	po	
В	po	G	po	
c	po	н	po	
D	po	I	po	
Е	po	*	po	
POIDS À VIDE DU VÉHICULE	_			
Poids à vide de l'essieu avant			LB	
Poids à vide de l'essieu arrière			LB	
VÉHICULE COMPLÈTEMENT CHARGÉ				
Charge utile Pourcentage de transfert de la char	ge		LB	
	ge		LB	
Pourcentage de transfert de la char				
Pourcentage de transfert de la char utile sur l'essieu avant	:		8	
Pourcentage de transfert de la char utile sur l'essieu avant Poids brut sur l'essieu (PBE) avant	ère		% LB	
Pourcentage de transfert de la char utile sur l'essieu avant Poids brut sur l'essieu (PBE) avant Poids brut sur l'essieu (PBE) arriè COTES DU CAMION	ere IBE)		% LB	

#### ANALYSE DE DISTRIBUTION DU POIDS (SI UN ESSIEU RELEVABLE EST INSTALLÉ)

Une analyse de distribution du poids <u>doit</u> être effectuée pour vérifier la bonne charge par essieu pour un véhicule pleinement chargé en tenant compte de l'exigence obligatoire minimale en matière de poids techniques maximaux sous essieu, de poids nominal brut du véhicule et de charge utile, comme demandé à l'alinéa 1.3.



de la cabine à la benne longueur R = extérieure C = hauteur de la benne de la roue centrale à la charnière centrale de la charnière centrale à l'extrémité de la benne de l'essieu F = central à l'extrémité de la benne de la cabine à l'essieu H = empattement du pare-chocs I =à l'essieu avant

largeur de la

benne

Α D POIDS À VIDE DU VÉHICULE Poids à vide de l'essieu avant \_\_\_\_\_ LB Poids à vide de l'essieu arrière VÉHICULE COMPLÈTEMENT CHATGÉ Charge utile Pourcentage de transfert de la charge utile sur l'essieu avant Poids brut sur l'essieu (PBE) avant Poids brut sue l'essieu (PBE) arrière COTES DU CAMION Poids nominal brut sur l'essieu (PNBE) avant Poids nominal brut sur l'essieu (PNBE) arrière LB

#### CLASSE 8 CAMIONS LOURDS

## QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

# Point V

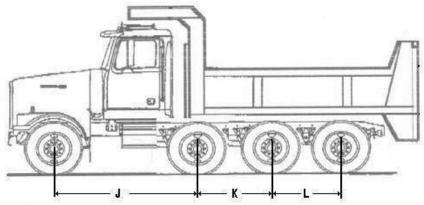
TABLEAU	5 - CONFIGURATION E - CAMION 6 X 4 À ROUES JUMELÉES					
	PNBV	PTMSE	PTMSE	ESSIEU	CHARGE UTILE	CHARGE
		AVANT	ARRIÈRE	RELEVABLE		REMORQUÉE
POIDS NOMINAL (KG)						
(LB)						
					Remarque : La	
					configuration	
					E est	
					équipée d'une benne	
					chauffante de	
					16,82 m <sup>3</sup>	
					$(20 \text{ vg}^3), \text{ y}$	
					compris un	
					vibrateur	
					électrique robuste.	
VITESSE MAXIMALE					TODUSCE.	
APTITUDE EN PENTE						
MRF DU CHÂSSIS (lb-po)						
PUISSANCE DU MOTEUR (HP)						

Véhic	ule proposé - Marque	- Modèle
ARTIC	LES DE LA DESCRIPTION D'ACHAT	
3.3	Règlements sur la sécurité des véhic	ules - Preuve de conformité
	Numéro d'accréditation MNS	·
3.4	Rendement - Preuve de conformité	
(C)	Analyse informatisée de prédiction d l'endroit suivant:	u rendement du véhicule se trouve à
	Document :	Page :
3.5	Poids nominaux - Preuve de conformit	é
	Évaluation de la charge tractée	·
	Poids nominaux se trouve à l'endroit Document:	suivant: Page:

#### 3.6.1 Dimensions (cela s'applique aux véhicules munis d'un essieu relevable)

#### Espacement des essieux

Une analyse de la répartition du poids  $\underline{doit}$  être exécutée afin de vérifier que la charge par essieu est adéquate.



- K = de l'essieu
   relevable au
   premier essieu
   en tandem
- L = espacement entre les essieux en tandem

	k J − − K −	<del>-   </del> -		essieux en tandem
J		cm (po)		
K				
L				
3.7.1	Moteur - Preuve de conformité	i		
(d)	Puissance nominale			
	Les caractéristiques du moteu Document:			ant:
3.7.2	Composants du moteur - Preuve	de conformité		
	Information de composants du Document:			uivant:
3.7.4	Système de préchauffage alime	enté par carbura	nt - Preuve de d	conformité
	Marque, modèle et capacité du	ı système		
	Information de système de pré l'endroit suivant: Document:	_	_	nt se trouve à
3.7.5	Réservoir de carburant			
	Cap de rés. du carb.	·		
3.7.6	Aides au démarrage par temps	<u>froid</u> - Preuve	de conformité	
(a)	Marque, modèle et capacité du	chauffe-bloc _		·
	Information de chauffe-bloc s Document:			

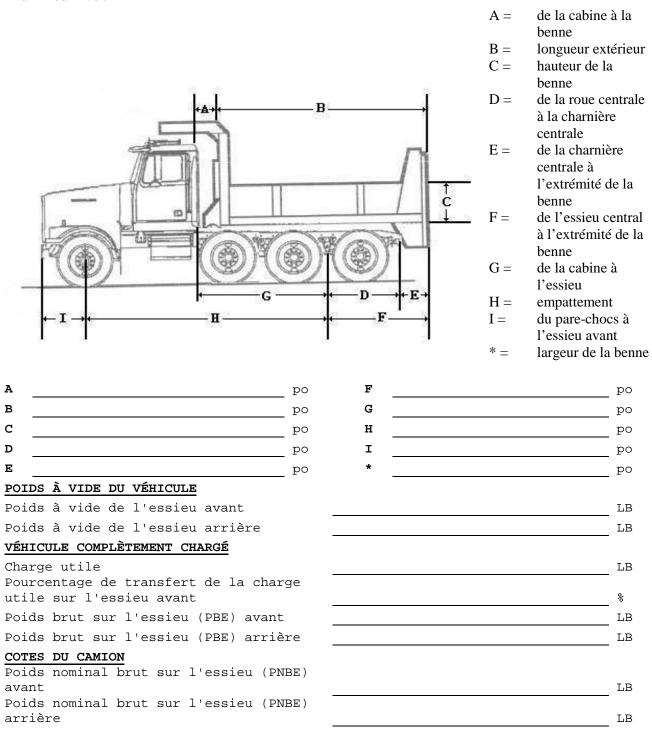
(d)	Marque et modèle du réchauffeur	de carburant	·
	Information de réchauffeur de ca Document:		
3.7.7	Boîte de vit autom. (6 vit.) - F	reuve de conf	formité
	Marque/modèle		
	Nombre de rapports		
	Information de boîte de vitesses Document:	s se trouve à	l'endroit suivant:
3.7.8	Prise de force		
	Prise de force Marque & Modèle _		
3.7.9	Système hydraulique - Preuve de	conformité	
	Information de système hydraulic Document:		
3.7.10	O Direction - Preuve de conformit	·é	
	Système de direction se trouve à Document:	i l'endroit su	
3.7.1	1 <u>Freins</u> - Preuve de conformité		
(d)	Taille du compresseur d'air		
(f)	Marque et modèle du dessiccateur	d'air automa	atique
	<pre>Information de freins se trouve Document:</pre>		
3.7.1	2 Roues et pneus - Preuve de conf	ormité	
	Roue avant: Marque T	Caille	Cap. nominale
	Roue arrière: Marque	Taille	Cap. nominale
	Pneus avant: Marque	Taille	Cap. nominale
	Dessin de la bande de roulement		<u> </u>
	Pneus arrière: Marque	Taille	Cap. nominale
	Dessin de la bande de roulement		
	Information de roues et pneus se	e trouve à l'e	

3.7.13 <u>Suspension</u> - Preuve	de conformité	
Avant Marque	Modèle	Type
Avant Cote		
Arrière Marque	Modèle	Type
Arrière Cote		·
	nsion se trouve à l'e	
7.14 <u>Essieux</u> - Preuve de	conformité	
Avant Marque	Modèle	Type
Avant Cote		_•
Arrière Marque	Modèle	Type
Arrière Cote		·
	x se trouve à l'endro	
Cote		
	Modèle	
Roue: Marque	Taille	Cap. nominale
Pneu: Marque	Taille	Cap. nominale
	relevable se trouve	à l'endroit suivant: Page:
7.15 <u>Cadre du châssis</u> -	Preuve de conformité	
Résistance de l'acie	r	
Moment de résistance	à la flexion	·
	du châssis se trouve	
.7.16 <u>Cabine</u> - Preuve de	conformité	
Information de la ca	bine se trouve à l'end	droit suivant:

3.7.17 Commandes et instruments - Preuve de conformité			
	Information de commandes et instruments se tr Document:		
3.7.18 Système électrique - Preuve de conformité			
	Information de système électrique se trouve à Document:		
3.7.19 Alternateur			
	Puissance de l'alternateur		
3.7.20 Batteries			
	Batteries - Qty Ampères au tot	al	
3.7.21 <u>Hélitreuillage</u> - Preuve de conformité			
(a)	Force de levage		
	Information hélitreuillage se trouve à l'endr Document:		
4.3	Option 4: Benne basculante chauffante de 16,8 <u>électrique robuste</u> - Preuve de conformité	m <sup>3</sup> (20 vg <sup>3</sup> ) avec vibrateur	
	Benne basculante: Marque Modèle	Capacité	
	Information de benne basculante se trouve à l Document:		
	Vibrateur électrique: Marque M	odèle	
	Information de vibrateur électrique se trouve Document:		

#### Point V : ANALYSE DE DISTRIBUTION DU POIDS La configuration E est équipée d'un essieu relevable et d'une benne de 16,82 m (20 vg³) avec vibrateur électrique robuste.

Une analyse de distribution du poids <u>doit</u> être effectuée pour vérifier la bonne charge par essieu pour un véhicule pleinement chargé en tenant compte de l'exigence obligatoire minimale en matière de poids techniques maximaux sous essieu, de poids nominal brut du véhicule et de charge utile, comme demandé à l'alinéa 1.3.



#### DEFINITIONS

Les définitions suivantes sont données pour faciliter l'interprétation du questionnaire de renseignements techniques :

- (a) « Équivalent » Ce terme fait référence à une norme, à un moyen ou à un composant qui a été évalué par l'autorité technique et jugé conforme aux exigences de la spécification quant à la forme, à la compatibilité, à la fonction et au rendement.
- (b) « Preuve de conformité » Un document, comme une brochure, un rapport d'essai d'une tierce partie, un rapport généré par un logiciel tiers ou un certificat d'attestation signé par un représentant principal du fabricant de l'équipement d'origine (comme un ingénieur agréé) mentionnant la caractéristique ou le rendement précisé.

#### ANNEXE "C"

# PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

au contrat.	
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez <u>le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada - Travail</u> .	
Date :(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]	
Compléter à la fois A et B.	
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :	
( ) A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.	
( ) A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.	
( ) A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur sous rglementation fdrale</u> , en vertu <u>de la <i>Loi sur l'quit en matire d'emploi</i>.</u>	
( ) A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).	
A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et	
A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en uvre de l'quit en matire d'emploi</u> valide et en vigueur avec HRDCC - Travail.	
OU	

- ( ) A5.2. Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de lquit en matire demploi (LAB1168)</u> à RHDCC Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à RHDCC Travail.
- B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
- ( ) B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

#### $\mathbf{OU}$

( ) B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)